



INTERNATIONAL

L'Arabie Saoudite face au double défi



DOSSIER

Les inégalités devant la santé



ANTIRACISME

Regards croisés sur le sarkozysme



Différences



N°276

Octobre / Novembre / Décembre 2010

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

DOSSIER

Les inégalités devant la santé



INTERNATIONAL

- 3** - L'Arabie Saoudite face au double défi : du sunnite Oussama Ben Laden [Al Qaïda] et du chiite Hassan Nasrallah [Hezbollah]

DOSSIER : Les inégalités devant la santé

- 6** - La santé pour tous, tous pour la santé
- 8** - De la différence à l'inégalité -La santé des immigrés et des étrangers, une question de droit
- 10** - Les inégalités sociales de santé
- 13** - Les brevets censés favoriser l'innovation médicale en bloquent l'accès à une majorité de malades

ANTIRACISME

- 15** - Communiqués sur les Roms
Regards croisés sur le sarkozysme
- 16** - Nicolas Sarkozy ou la tentation de la démocratie multicommunautaire
- 17** - Berlusconi et Sarkozy : tentatives de réflexion
- 18** - Le populisme autoritaire de Nicolas Sarkozy

HISTOIRE

- 21** - La révolte de Thiaroye

Édito

par Mouloud Aounit

membre du collège de la présidence du MRAP



Ne pas hypothéquer l'avenir

A plusieurs reprises, les militants du MRAP m'ont renouvelé leur confiance pour assurer la responsabilité du mouvement et le représenter, ce qui continue à être pour moi un honneur et une immense fierté.

Ma disponibilité et ma vigilance furent de tous les instants ce qui a permis de donner au MRAP visibilité et lisibilité :

Visibilité car nous ne pouvons pas nous contenter de nous adresser aux seules personnes qui nous connaissent et sont convaincues de la justesse de nos combats.

Lisibilité car il faut montrer la cohérence entre nos combats contre le racisme sous toutes ses formes et ceux pour l'amitié entre les peuples.

Nous avons connu des échecs et des succès. Nous devons analyser les premiers, en déterminer les causes, externes et internes, afin de progresser. Nous devons être conscients des seconds, ne pas renoncer en chemin. Je donnerai deux exemples :

- avec certes du retard par rapport à d'autres pays, la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions) se développe en France. Cette mobilisation de la société civile pour soutenir le peuple palestinien est aussi un signal adressé au gouvernement français pour qu'il modifie sa politique à l'égard d'Israël. Nous ne devons pas relâcher la pression.

- En 2003, nous avons été parmi les premiers à analyser cette nouvelle forme de racisme qu'est l'islamophobie, pour mieux la dénoncer. Aujourd'hui, ce concept est accepté par presque tous, pour s'en réclamer ou pour le dénoncer comme la colonne vertébrale de la nouvelle extrême-droite européenne.

Celles et ceux qui vont avoir la responsabilité du mouvement devront agir en s'inspirant de ces principes :

- mieux nous connaître, connaître nos points forts et nos points faibles, adapter notre mode de fonctionnement à nos forces

- ne pas brader nos acquis

- redevenir une force d'analyse et de propositions, et pas seulement de réactions ponctuelles

- mieux montrer notre spécificité, ce que nous apportons en plus de nos partenaires, en développant des campagnes qui nous soient propres et permettent un rassemblement autour du MRAP

- être capable d'accueillir des jeunes, avec leurs façons d'être, leurs suggestions, leurs critiques, les écouter et les respecter et faire vivre la diversité à l'intérieur comme à l'extérieur.

- Savoir identifier les nouveaux défis de notre époque, développer de nouvelles analyses, employer de nouvelles méthodes.

- Enraciner notre mouvement et accroître sa présence dans les médias, réagir à leur rythme et non pas au nôtre, sans oublier les nouvelles technologies de l'information et de la communication, où l'extrême-droite a pris plusieurs longueurs d'avance.

Enfin, ne pas se retrancher derrière l'impossible : le MRAP n'a-t-il pas obtenu la condamnation du ministre Hortefeux pour ses propos ...

Le MRAP est né dans la lutte contre l'antisémitisme et le nazisme. Au racisme primaire et bestial du nazisme, qualifié « d'antisémitisme de peau », les « antisémites d'État » français prétendaient à la cohérence intellectuelle, à la défense de la patrie et de la civilisation. Aujourd'hui, l'islamophobie, qu'elle soit d'État, médiatique, d'extrême-droite, de droite voire à prétexte laïque et progressiste, s'est ajoutée à l'antisémitisme, en reprenant les mêmes schémas intellectuels. C'est notre devoir collectif de le savoir, de le dénoncer et de le combattre, en France comme partout dans le monde.

Tous les militants, sympathisants, tous nos partenaires doivent être convaincus que je reste bien sûr disponible pour contribuer à la définition et à la défense des orientations du mouvement, des priorités dans notre combat, à l'amélioration du fonctionnement, condition nécessaire à la réussite de notre action.

Pour terminer, je présente à toutes et tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

« Différences »

43, bd de Magenta - 75010 PARIS
Tél.: 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98
mail : differences.ya@orange.fr

Directeur de la publication : Mouloud Aounit

Rédaction : Yves Marchi / Alexandrine Vocaturo

Assistant production : Pierre Rousset, Serge Bergeon

Administratrice : Marie-Annick Butez

Conception/Impression : Mannat - Tél.: 01 56 80 09 19

Dépôt légal : Juillet 2007

«Il existe quelqu'un de pire
qu'un bourreau, son valet».
Comte Honoré Gabriel de Mirabeau

L'ARABIE SAOUDITE FACE AU DOUBLE DEFI

du sunnite Oussama Ben Laden (Al Qaïda) et du Chiïte Hassan Nasrallah (Hezbollah)



René Naba

Journaliste écrivain, ancien Responsable du tiers monde arabo-musulman au service diplomatique de l'AFP à Paris, ancien conseiller du Directeur général de Radio Monte-Carlo/Moyen-Orient, chargé de l'information.

La dynastie wahhabite : Unique entreprise familiale au monde à siéger aux Nations Unies, une illustration caricaturale de la réalité paralytique arabe

Paris, 18 septembre 2010 - Unique famille à avoir donné son nom à son pays, ce que même Christophe Colomb, le découvreur de l'Amérique, n'a songé à faire, Unique pays à porter le nom de sa famille conquérante, ce que même Jules César n'a osé faire, l'Arabie saoudite est aussi l'unique entreprise familiale au monde à siéger aux Nations Unies, un privilège qu'aucune dynastie si prestigieuse fut elle, qu'aucune multinationale si puissante soit elle, n'a jamais pu exercer, un passe-droit qui donne la mesure du laxisme dont bénéficient les dirigeants de ce pays sur le plan international du fait pétrolier.

Le Gardien des Lieux Saints de l'Islam a certes financé la promotion de l'Islam à travers le monde, mais son prosélytisme religieux tous azimuts s'est souvent confondu avec une instrumentalisation politique de la religion comme arme de combat contre les ennemis de l'Amérique, notamment l'athéisme communiste, au détriment des intérêts stratégiques du Monde arabe.

Le chef de file de l'Islam sunnite a porté le fer aux quatre coins de la planète pour le compte de son protecteur américain, mais le bailleur de fonds des équipées militaires américaines dans le tiers monde -de l'Afghanistan au Nicaragua- n'est jamais parvenu à libérer l'unique Haut Lieu Saint de l'Islam sous occupation étrangère, la Mosquée d'al Aqsa de Jérusalem, au point que son leadership est désormais concurrencé par le nouveau venu sur la scène diplomatique régionale la Turquie et sa posture néo-ottomane.

Le protégé de l'Amérique, auteur de deux plans de paix pour le Proche-Orient, n'a jamais réussi à faire entériner par son protecteur américain et son partenaire israélien les propositions visant à régler le conflit israélo-palestinien, ni à prévenir l'annexion rampante de Jérusalem, ni la judaïsation de la 3ème ville sainte de l'Islam, pas plus qu'il n'a pu éviter le basculement des grandes capitales arabes hors de la sphère sunnite, dans le giron adverse : Jérusalem sous occupation israélienne, Damas sous contrôle alaouite et Bagdad enfin sous partage kurdo-chiïte.

Le plus riche pays arabe, membre de plein droit du G20, le directoire financier de la planète, a

dilapidé une part de sa fortune en d'extravagantes réalisations de prestige et à la satisfaction d'inraisemblables caprices de prince, sans jamais songer à affecter sa puissance financière au redressement économique arabe ou au renforcement de son potentiel militaire, bridant au passage toute contestation, entraînant dans son sillage le monde arabe vers sa vassalisation à l'ordre américain.

La dynastie wahhabite, détournant les Arabes et les musulmans de leur principal champ de bataille, la Palestine, dans de furieux combats en Afghanistan, n'a jamais tiré un coup de feu contre Israël, au point que le meilleur allié arabe des Etats-Unis apparaît, rétrospectivement, comme le principal bénéficiaire des coups de butoir israélien contre le noyau dur du monde arabe, et Israël, comme le meilleur allié objectif de la monarchie saoudienne.

En 78 ans d'existence, ce pays de passe-droit a été gouverné par six monarques (Abdel Aziz, Saoud, Faysal, Khaled, Fahd, Abdallah), mais, à une période charnière de l'histoire du monde arabe, à l'ère de l'optronique, de la balistique, du combat disséminé et de la furtivité de basse tension, aucun des six monarques n'était détenteur d'un diplôme universitaire, tous formatés dans le même moule de la formation bédouine et de l'école coranique, à l'instar des autres pétromonarchies gérontocratiques du Golfe, soit le tiers des membres de la Ligue arabe et les deux tiers de la richesse nationale arabe, alors que la théocratie voisine iranienne a, d'ores et déjà, accédé au statut de puissance du seuil nucléaire.

En 78 ans d'existence, malgré les turbulences, la famille Al Saoud a réussi à sauvegarder son trône, mais plongé la zone dans une sinistrose quand Israël sinistrait la zone.

Une illustration caricaturale de la réalité paralytique arabe

Le roi est nu, la monarchie saoudienne sur la défensive: La dynastie wahhabite, maître d'oeuvre sous l'égide américaine de l'islamisme politique, apparaît rétrospectivement, au regard de l'histoire, au même titre que le colonel Mouammar al Kadhafi de Libye comme l'un des principaux fossoyeurs du nationalisme arabe et de la soumission du monde arabe à l'ordre américain.

Soixante-dix-huit ans après la constitution du royaume, le bilan est sans ambiguïté et ne souffre aucune circonstance atténuante à en juger par la décomposition du monde arabe, sa mise

sous tutelle américaine avec le déploiement d'une dizaine de bases militaires dans l'espace arabe (Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Irak, Jordanie, Koweït, Maroc, Oman, Qatar), la subversion meurtrière qui secoue périodiquement le Royaume, les dérives de ses anciens sujets dont le plus illustre disciple n'est autre que l'animateur de la plus importante organisation clandestine transnationale de l'intégrisme musulman, Oussama Ben Laden, auparavant serviteur dévoué de la politique saoudo-américaine dans la sphère musulmane.

Plus grave, allié inconditionnel et résolu des Etats-Unis, le bailleur de fonds de toutes ses équipées dans la zone, même au delà en Amérique latine et en Afrique, hors de la sphère de la sécurité nationale arabe, l'Arabie Saoudite aura été de surcroît la caution morale et politique du principal partenaire stratégique du principal ennemi des Arabes, Israël, le propagateur zélé d'une politique qui a abouti, paradoxalement, à la judaïsation rampante de la quasi totalité de l'ancien territoire de la Palestine du mandat britannique en contradiction avec les vœux d'un des plus éminents monarques saoudiens, le Roi Fayçal, assassiné en 1975, avant de réaliser son souhait de prier à la mosquée libérée d'Al-Aqsa de Jérusalem.

Pis. Plus que tout autre, l'Arabie Saoudite aura illustré jusqu'à la caricature la réalité paralytique arabe dont elle assume une lourde part de responsabilité avec un monarque (le Roi Fahd) hémiplegique pendant une décennie de 1995 jusqu'à sa mort en 2005, à la mobilité réduite, à la lucidité aléatoire, sous assistance sanitaire permanente animée par une cohorte de médecins, régnant sur un pays clé de l'échiquier régional à un moment charnière du basculement géostratégique planétaire avec la collusion frontale de l'hyper puissance américaine avec les deux plus importants foyers de percusion de la stratégie régionale saoudienne, l'Afghanistan et l'Irak, les deux anciens alliés de l'axe saoudo-américain. Un scénario identique s'est reproduit quinze ans plus tard, en 2009, avec le prince héritier le prince Sultan Ben Abdel Aziz, désertant son poste de ministre de la Défense et le royaume pour une convalescence prolongée au Maroc de plus d'un an exerçant ses lourdes responsabilités de prince héritier, vice premier ministre, ministre de la Défense et inspecteur général des forces armées royales, de manière fantomatique dans une zone particulièrement tourmentée en plein bras de fer américano-iranien sur le dossier nucléaire iranien.

L'Arabie avait tout pourtant pour être heureuse et son bilan se promettait radieux : Deux

incomparables atouts naturels, La Mecque et Médine, les deux Hauts Lieux saints de l'Islam, référence spirituelle absolue d'une communauté de croyants de 1,5 milliard de fidèles de la deuxième religion du monde par son importance, le pétrole, moteur de l'économie internationale dont elle détient le principal gisement énergétique du monde, une immense superficie qui fait de ce pays de 2,5 millions de km², un quasi continent de taille comparable à l'Europe occidentale (France Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg), une faible densité démographique (20 millions d'habitants), enfin, dernier et non le moindre atout: le bouclier américain mis en place par le Pacte de Quincy, dissuasif contre toute remise en cause interne, toute intervention étrangère, toute critique internationale.

A l'ombre des Awacs américains, les avions radars électroniques à long rayon d'action dont l'Arabie était le seul pays au monde à en abriter hors du territoire des Etats-Unis, le Royaume wahhabite pouvait prospérer sans limite, dans une quiétude que n'altéraient ni la réclusion féminine, jugée outrageusement scandaleuse partout ailleurs dans le monde, ni la ségrégation raciale ou religieuse, ni les abus de domesticité, qui alimentaient les chroniques mondaines de la presse occidentale avide de scandales, ni les vexations répétitives d'une institution unique au monde, la redoutable police religieuse (Al-Moutawa'a), aussi puissante que sectaire. En toute impunité, le souverain pouvait à loisir se livrer à d'in vraisemblables passe-droits criminels tel l'enlèvement du plus célèbre opposant saoudien, Nasser Al-Saïd, mystérieusement disparu en 1979 à Beyrouth. L'opposition anti-monarchique soutiendra que l'homme réfugié à Beyrouth a été enlevé par les services saoudiens avec l'aide de groupements palestiniens à la faveur de l'anarchie ambiante régnant dans la capitale libanaise en pleine guerre inter factionnelle, embarqué de force à bord d'un avion militaire saoudien et jeté par dessus bord au dessus du désert saoudien. Si l'opposition saoudienne n'a jamais pu fonder de manière formelle cette accusation, force est toutefois de convenir que nul, depuis 26 ans, n'a pu retrouver sa trace.

Pays rigoriste, l'Arabie a fait du Coran, son arme absolue et du prosélytisme religieux son vecteur d'influence diplomatique, véritable rente de situation stérilisant tout débat interne, au point que le pays aura sombré pendant un demi-siècle dans le «degré zéro de la culture»⁽¹⁾. Le Royaume a ainsi consacré durant la décennie 1980-1990 près d'un milliard de dollars à l'entretien de trente mille (30.000) lieux de culte et aux quatre-vingt-dix (90) universités théologiques et facultés théologiques, record mondial absolu par rapport à sa densité démographique, faisant du pays un fief intégriste. Un des temps forts du rituel diplomatique de la dynastie wahhabite, le pèlerinage de la Mecque, vaste rassemblement humain annuel de près de deux millions de personnes, constituait le moment idéal pour les dignitaires saoudiens de déployer des trésors de générosité au service de la Foi, pour d'incommensurables retombées politiques au bénéfice du Roi. Sur le plan profane, le pèlerinage de Riyad constituait pour les dirigeants occidentaux un rituel comparable par son importance au pèlerinage de la Mecque pour les musulmans. En plus lucratif.

L'Arabie Saoudite qui aura effectivement fertilisé son désert, se dotera, à la faveur du boom pétrolier générateur de «pétrodollars», dotée d'infrastructures sans rapport avec les besoins réels du pays, à la grande satisfaction des quémanteurs de toute sorte, dans une politique dilapidatrice relevant tout à la fois de l'ostentation, du clientélisme politique et de la corruption. A croire que les lourds investissements, notamment dans le domaine militaire, n'étaient stimulés parfois, non pas tant par les impératifs de sécurité, mais par la perspective alléchante des commissions et rétrocommissions. A l'indice mondial de la corruption,

l'Arabie Saoudite se situait hors classement. A croire que les surfacturations tenaient lieu de «police d'assurance tous risques» contre d'éventuelles tentatives de déstabilisation, de rétribution déguisée pour un zélé protecteur, une sorte de mercenariat officieux avant terme.

Dans la foulée de la première guerre contre l'Irak, l'Arabie a ainsi consacré en 1992 et 1993, vingt-neuf milliards de dollars pour sa défense (contre 26,5 milliards à l'éducation nationale), une somme équivalant, compte tenu de sa faible densité démographique (12,3 millions de nationaux) et de la faiblesse numérique de ses forces armées (200.000 entre armée régulière et garde nationale), à une dépense moyenne de 75 millions dollars par an pour chaque militaire, et, à l'échelle du pays, un million de dollars par an par habitant, proportion inégalée partout ailleurs dans le monde. Gigantisme et morgue vont de pair dans le royaume, dans ce qui apparaît comme une sorte de démarche de compensation face à une abdication de souveraineté envers les Américains.

Au-delà des apparences, le Royaume, jamais colonisé, constitue, en fait, une grande prison dorée pour une dynastie à la marge de manoeuvre réduite envers ses tuteurs américains et pour une population en état de crainte révérencieuse envers ses vigiles wahhabites, grands dispensateurs des bienfaits au Royaume. Unique entreprise familiale au monde à siéger aux Nations Unies, la dynastie wahhabite aura versé dans toutes les licences cautionnant au passage de stupéfiants trafics, allant même, du moins certains des membres de l'entourage royal comme ce fut le cas dans le narcotraffic saoudien en France, jusqu'à réquisitionner des appareils de la flotte aérienne royale pour le transport de la drogue colombienne. Un trafic rocambolesque qui paraît quelque peu en décalage avec les enseignements rigoristes que le pouvoir saoudien dispense et qui explique une part de son discrédit⁽²⁾.

Anomalie exorbitante, à l'origine du divorce entre la dynastie wahhabite et son ancien serviteur, Oussama Ben Laden, la présence des troupes américaines sur le sol du royaume, ainsi que les dérives mercantiles auxquelles la contribution militaire occidentale a donné lieu lors de la première guerre du Golfe, consécutive à l'invasion du Koweït par l'Irak (Août 1990-Janvier 1991). Au faite de sa gloire, Oussama Ben Laden avait proposé au Roi Fahd d'Arabie de bouter les Irakiens hors du Koweït avec le seul concours des Moudjahiddine, mais la proposition du vainqueur de l'Armée Rouge en Afghanistan a été accueillie sans enthousiasme par les dirigeants saoudiens effrayés qu'ils étaient qu'un de leurs sujets disposât de la capacité de lever des troupes d'une telle importance pour combattre l'Irak, à l'époque au sommet de sa puissance. Le Roi Fahd a décliné l'offre de Ben Laden, lui préférant une proposition américaine plus coûteuse et contraignante à terme, mais qui avait l'appréciable avantage de sauver la face des Saoudiens dans la mesure où la présence des troupes occidentales avaient aussi pour fonction de masquer l'impéritie et la corruption de l'armée saoudienne en présentant la guerre contre l'Irak comme une opération de police internationale menée par une coalition avec la caution des Nations Unies. Mais, par un effet de pendule, la présence massive de près de cinq cent mille (500.000) soldats occidentaux sur le sol saoudien, dont soixante mille soldats américains de confession juive, à proximité des Lieux Saints de l'Islam, fait sans précédent dans l'histoire, a été perçue par une large fraction de la population arabe et musulmane comme une profanation d'un sanctuaire dont la dynastie wahhabite a en principe le devoir de garde et de protection.

Elle a été ressentie aussi comme la marque de la collusion du «Gardien des Lieux Saints» avec les oppresseurs des musulmans et servi de justificatif à la rupture de bon nombre de formations islamistes avec le Royaume saoudien,

leur bailleur de fonds. Pour prix du concours américain, l'Arabie saoudite a déboursé la coquette somme de cinquante milliards de dollars à titre de contribution à l'effort de guerre, dont dix sept milliards de dollars au titre de prime de débarquement sur le sol saoudien en prélude aux frappes anti-irakiennes⁽⁴⁾. Autrement dit, la monarchie saoudienne aura débloqué cinquante milliards de dollars à l'Amérique pour l'orienter à accentuer son emprise sur le Royaume et à camoufler la corruption régnante.

Le Général Khaled Ben Sultan, (57 ans), propre fils du ministre de la Défense, abusivement autoproclamé commandant en chef de la coalition internationale anti-irakienne, alors qu'il n'était en réalité que l'interface saoudien du véritable commandant américain, le général Norman Schwarzkopf, a réussi, dans ces circonstances dramatiques pour son pays, le tour de force, de dérober près de trois milliards de dollars au titre de commissions sur les transactions sur l'équipement et le ravitaillement des troupes de la coalition estimées à l'époque à 500.000 soldats de 26 nationalités. Une telle ponction, exorbitante, et à certains égards indécente au regard des enjeux de l'époque et de la contribution réclamée par des tiers pour la défense du territoire national, aurait été possible partout ailleurs d'une comparaison immédiate devant la cour martiale. Elle n'a donné lieu à aucun rappel à l'ordre familial, tout juste une discrète mise à l'écart provisoire de l'indélicat, qui s'est traduite pour l'exilé milliardaire de Londres par le rachat du journal «Al-Hayat». Une prime à la prévarication en quelque sorte.

Ce Royaume des trois silences «ne pas parler, ne pas voir, ne pas entendre», avait affecté à sa magnificence les plumes les plus réputées du monde arabe, édifiant, en un temps record, et avec l'aide des capitales occidentales, un complexe multimédia, se hissant en l'espace d'une décennie au rang d'un géant de la communication, à l'égal des conglomérats occidentaux, dans une stratégie offensive dont le but non avoué était d'aseptiser les ondes de toute pollution anti-saoudienne, en vue de faire pièce à la contamination révolutionnaire dans la sphère musulmane préjudiciable à son leadership. Le plus grand marché de consommation du monde arabe avec des investissements publicitaires de l'ordre d'un milliard de dollars par an, (chiffre de 1995), l'Arabie saoudite a favorisé la libéralisation du consommateur, au détriment du citoyen, et l'uniformisation de ses désirs et de ses repères institutionnels par la consommation. Avec des conséquences dramatiques sur sa démographie qui affiche le chiffre record de dix pour cent (10%) d'obèses et de diabétiques et un taux élevé de harcèlement sexuel de l'ordre de 68 % parmi les couches cultivées de la population, dont 17,32 % de nature incestueuse, et 20% sur les enfants⁽⁵⁾. Au-delà de cette surcharge pondérale, l'empire



Roi Abdallah



médiatique saoudien, pour performant qu'il ait été, cachait toutefois de sérieuses lézardes. Le plus grand diffuseur de son et d'images de l'hémisphère sud s'est trouvé, de par son monopole de fait, son plus grand censeur. Signe patent de l'échec de la stratégie médiatique saoudienne qui se révèle dans le succès de ses jeunes concurrents, notamment la chaîne transfrontière du Qatar «Al-Jazira» et le quotidien pan arabe de Londres «Al-Qods al-Arabi», dont le prestige, notamment au sein de l'élite intellectuelle arabe, surpasse de loin tous les médias prosaoudiens, tous vecteurs et toute périodicité confondus.

Fausse bonne idée donc que ce pacte de Quincy. En confortant la dynastie wahhabite dans son impunité et son faux sentiment de quiétude et de supériorité, il l'a hypothéqué politiquement. Conclu en février 1945 sur le croiseur américain Quincy entre le président démocrate Franklin Roosevelt et le fondateur de la dynastie saoudienne, le Roi Abdel Aziz Al-Saoud, «The Quincy Agreement» est une parfaite illustration de l'alliance contre nature entre une puissance qui se veut la plus grande démocratie libérale du monde et une dynastie qui se revendique comme la plus rigoriste monarchie théocratique du monde. En contrepartie de la protection inconditionnelle de l'Arabie saoudite, considérée comme relevant des «intérêts vitaux» de l'Amérique, les Wahhabites ont garanti le ravitaillement énergétique américain à prix compétitif. Ce pacte a assuré la stabilité du ravitaillement énergétique mondial et la prospérité économique occidentale, parfois au détriment des intérêts des autres producteurs, sans pour autant donner satisfaction aux revendications légitimes arabes notamment à propos de la question palestinienne, encore moins aux aspirations démocratiques des peuples arabes. En application de ce pacte, qui a donné lieu aux plus vraisemblables dérives, l'Amérique a assumé un rôle étymologiquement rétrograde, en négation avec les valeurs qu'elle professe, mais en conformité avec les souhaits de son protégé saoudien. Parangon de la démocratie et du libéralisme dans le monde, elle s'est posée en «parrain» du royaume le plus hermétique de la planète, s'opposant aux expériences de modernisation et de démocratisation du tiers-monde, comme ce fut le cas en Iran, en 1953, lors de la nationalisation des installations pétrolières par le dirigeant nationaliste Mohamad Mossadegh, en Egypte, en 1967, contre le chef de file

du nationalisme arabe Gamal Abdel Nasser, ou encore dans le pré carré des puissances occidentales: l'Afrique et l'Amérique latine.

Au paroxysme du conflit israélo-arabe alors qu'Israël entreprenait le détournement des eaux du Jourdain pour anticiper ses besoins hydrauliques futurs, l'Arabie se livrait à une opération de diversion en tentant de déstabiliser la jeune équipe baasiste de Syrie fraîchement parvenue au pouvoir en 1966. Les révélations d'un des conjurés, le Colonel Salim Hatoum, sur une contribution royale saoudienne de l'ordre d'un million de dollars à cette opération de déstabilisation de la Syrie, en pleine ébullition nationaliste consécutive au détournement des eaux du Jourdain, entraînera l'éviction de Saoud au profit de son frère cadet Fayçal au trône d'Arabie, sans que cette sanction ne mette un terme à ses pratiques. Enivrée par sa promotion au rang de puissance régionale à la suite de la chute de la monarchie iranienne, le Royaume, récidiviste, fondera en 1979 avec la France, l'Egypte et le Maroc, le «Safari club», se donnant ainsi l'illusion de «jouer dans la cour des grands», non sur le champ de la confrontation israélo-arabe, mais à des milliers de kilomètres de là, non pour la récupération des Lieux Saints de l'Islam, mais pour le maintien au pouvoir d'un des dictateurs les plus corrompus de la planète le Zaïrois Mobutu, agent attiré des Américains dans la zone centrale de l'Afrique, en butte à la subversion interne. Si le Royaume a brandi «l'arme du pétrole» en 1973 contre les pays occidentaux soutenant Israël en guerre contre l'Egypte et la Syrie, il n'a pour autant jamais privé les Etats-Unis, pourtant principal soutien de l'Etat hébreu, du ravitaillement pétrolier nécessaire au corps expéditionnaire américain dans ses opérations de guerre contre le Vietnam du Nord communiste.

Mieux, dans les années 1980, au plus fort de la rivalité soviéto-américaine consécutive à la perte du Vietnam (1975) et de l'invasion soviétique en Afghanistan, l'Arabie saoudite apportera son soutien matériel et financier à la plus grande opération de déstabilisation d'un régime socialiste, situé au-delà des océans, dans la lointaine Amérique latine, le Nicaragua du régime sandiniste de Daniel Ortega, dans l'unique souci de complaire à son complice américain. L'affaire des «contras», qui mettra en oeuvre la plus grande opération de toxicomanie de masse de la communauté noire de Los Angeles à la faveur du trafic du crack (drogue à charge démentielle), débouchera

sur le plus grand scandale politico financier de l'ère Reagan (1980-1988), «l'irangate» et le châtement de deux fusibles subalternes, un officier supérieur américain le lieutenant colonel Oliver North et un riche intermédiaire saoudien de renom Adhane Kashoogi, jetés en pâture pour calmer la vindicte populaire.

Références :

- 1 - « Degré zéro de la culture », expression du diplomate français Jean Michel Foulquier, dans son ouvrage « Arabie saoudite, la dictature protégée » Editions Albin Michel février 1995.
- 2 - « La Coke saoudienne au cœur d'une affaire d'Etat » par Fabrice Monti -Editions Flammarion Mars 2004. L'auteur, un ancien officier de police à la retraite, y relate un rocambolesque trafic de drogue à grande échelle de l'entourage royal à bord de la flotte privée de la monarchie à destination de la France, réalisé dans les années 1990.
- 3 - L'affaire relatée par la revue allemande Stern a été reprise dans le quotidien français Libération en date du 2 Août 1995 sous le titre « Un souverain effacé et piégé par les périls » JP Perrin.
- 4 - La famille Al Saoud », documentaire de Jihane Taheri diffusé sur canal + le 21 septembre 2004 avec notamment les indications du prince Turki ben Abdel Aziz, ancien chef des services de renseignements saoudiens sur l'offre de Ben Laden pour combattre l'Irak et celles de Hermann Eilits, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Arabie saoudite, sur le montant de la contribution financière saoudienne aux Etats-Unis lors de la première guerre du Golfe (1990-1991).
- 5 - Communications de Mme Amal Al Dokli, spécialiste du domaine social à l'office de la défense sociale de la région orientale du royaume (Dammam) et de Mme Noura Ibrahim al Souyane, Directrice des prestations sociales du programme santé de la Garde Nationale Saoudienne, in le quotidien saoudien «Al Watan» du 8 juin 2010, reproduit par le journal transarabe «Al Qods al Arabi» du 10 juin 2010.

A lire également : Arabie saoudite 2/2 : « Le principal bénéficiaire du travail de sappe d'Israël contre le noyau dur du monde arabe » sur (www.differences-larevue.org) Consulter le site de René Naba : <http://www.renenaba.com/>



LA SANTÉ POUR TOUS TOUS POUR LA SANTÉ

Olivier Appaix

Socio-Economiste de la santé et du développement.

Le développement des systèmes de sécurité sociale, et notamment d'assurance maladie, ont permis de fournir des services de soins à des pans entiers de populations. Les taux de couverture ont atteint quasiment 100% dans certains pays, dont la France.

Mais la crise économique des années 1980, suivie du recul de l'Etat, marqué dans l'ensemble du monde, et particulièrement au cours des années 1990 avec les politiques d'ajustement structurel dans la ligne du « Consensus de Washington » promues par la Banque Mondiale et le FMI a remis en question l'universalité de la couverture.

Les indicateurs de santé se sont détériorés dans une bonne partie du monde en développement et de l'ancien bloc soviétique au cours de cette décennie perdue du développement. Devant les résultats parfois catastrophiques du désengagement public, et face aux effets dévastateurs de la montée de l'épidémie de VIH/SIDA, on a mis en œuvre une politique visant à réduire la pauvreté et à augmenter la couverture, notamment depuis la Déclaration du Millénaire de 2000. Trois des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont consacrés exclusivement à la santé (réduction de la mortalité des enfants, de l'impact de trois grandes maladies infectieuses - VIH/SIDA, tuberculose et paludisme - et de la mortalité maternelle⁽¹⁾). Ils fixent des objectifs à l'horizon 2015, par rapport aux niveaux estimés pour 1990. Malheureusement, avec la détérioration des indicateurs entre 1990 et 2000, les efforts à consentir en 15 ans sont d'autant plus grands, et bon nombre des cibles ne seront pas atteintes.

Entre avancées et reculs (*)

Globalement, des avancées ont pu être enregistrées, tant dans les pays riches (introduction de la CMU en France, passage de la loi de 2010 sur la couverture médicale aux Etats-Unis), que dans les pays en développement

où les budgets des ministères de la santé ont été fortement augmentés, notamment avec l'aide des bailleurs de fonds internationaux. Dans un pays comme le Niger, actuellement dernier sur la liste des Indicateurs de Développement Humain du PNUD, la dépense publique de santé est financée à hauteur de 35% environ par ces bailleurs (Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, Agence Française de Développement et autres). Les indicateurs y progressent depuis quelque temps.

Mais des signes de recul existent aussi. Ainsi, en Angleterre, fière de son National Health System qui assure gratuitement les soins à l'ensemble de sa population, les « partenariats public-privé », très à la mode depuis quelques temps, la dépense à la charge des patients augmente.

Parallèlement, le coût de la santé augmente très rapidement. Aux Etats-Unis, champions en la matière, et pré-figuration de ce qui pourrait arriver ailleurs si l'on n'y prend garde, la part du PIB consacrée aux dépenses de santé atteint désormais 17,5% et ne cesse d'augmenter. La France, en comparaison, emploie 11% de son PIB aux mêmes dépenses. L'Espagne n'y consacre que 8,5%, avec un PIB par tête 1/4 plus bas que celui de la France (2008). Pourtant les principaux indicateurs de santé sont aussi bons en Espagne qu'en France, et meilleurs qu'aux Etats-Unis, où les inégalités d'accès aux soins et d'espérance de vie sont effarantes : un homme des réserves amérindiennes ou afro-américain de Baltimore a une espérance de vie de 60 ans (comme au Bangladesh), alors que leur concitoyenne d'origine asiatique des comtés riches de Californie peut espérer vivre 35 ans de plus. Une concitoyenneté bien mal traduite dans les faits. Comme dans une vaste partie du monde humain, l'axiome « mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade » s'y applique à plein et se dérive même en « mieux vaut être riche pour être bien portant. »

Réagissant au manque d'Etat, de nombreux acteurs sont apparus pour apporter aux populations défavorisées ou oubliées par les systèmes de santé les services minimum. Parmi elles, les ONGs, telles MSF ou Care, ont marqué le paysage des soins de santé depuis leur émergence dans les années 1970. Plus récemment, les fondations caritatives ont aussi développé leurs activités dans la santé avec de gros moyens financiers. La Fondation Bill & Melinda Gates, financée par la fortune du fondateur de Microsoft, ainsi, depuis peu, que par celle du financier Warren Buffet, dispose d'un budget annuel pour la santé des enfants des pays en développement de plusieurs centaines de millions de dollars. Une partie va à la recherche sur les maladies négligées. Alors que 90% du poids de la maladie⁽²⁾ s'y trouvent concentrés, seuls 10% des dépenses de recherche concernent les maladies les plus fréquentes dans les pays du Sud.

Le rôle du sida

En partie sous l'influence de ces acteurs dotés de ressources grossissantes, mais aussi du fait de l'épidémie de Sida dans les pays du Nord, et de sa médiatisation, les instances internationales de la santé et du développement se sont remobilisées. L'Aide Publique au Développement (APD) consacrée à la santé est passée de 1,7 milliards de dollars en 2000 à 4,9 milliards en 2008⁽³⁾. Ceci s'est accompagné d'un florilège de nouvelles initiatives tant programmatiques que de modalités de financement. Ceci inclut les fonds internationaux ciblant une maladie ou un groupe de maladies, comme le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme et l'Alliance Mondiale pour la Vaccination (GAVI), lancés en 2001. En 2006 la France et le Brésil ont initié un financement des anti-rétroviraux pédiatriques et des traitements de 2ème ligne pour le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme via des taxes sur les billets d'avion issus depuis les pays participants

(UNITAID⁽⁴⁾). En 2004, le gouvernement des États-Unis a lancé PEPFAR, devenu la plus grosse source de financement de la lutte contre le VIH/SIDA dans les pays où il opère. On compte aujourd'hui une centaine d'initiatives et de partenariats internationaux dans le domaine de la santé. Mais près des trois-quarts sont consacrés à trois maladies infectieuses : VIH/SIDA, tuberculose et paludisme. Il est vrai qu'elles tuent, bon an mal an, 6 millions de personnes. Des progrès considérables ont certes été réalisés, notamment dans l'accès aux traitements. Des millions de personnes en bénéficient. La couverture vaccinale a progressé. La mortalité due à la rougeole a fondu des trois-quarts en 10 ans (pour s'établir à environ 250.000 décès annuels) particulièrement en Afrique subsaharienne. L'éradication de la polio est à portée de main.

Mais beaucoup reste à faire. Pour cela il faut développer les systèmes généraux de santé, trop négligés. L'engagement d'Alma Ata (1978) sur les soins de santé primaire est encore d'actualité.

Des millions de patients auraient besoin d'être pris en charge, y compris pour des maladies faciles et peu coûteuses à soigner comme les diarrhées.

L'influence croissante des laboratoires pharmaceutiques

L'expansion de la pharmacologie remet en cause l'efficacité des thérapies disponibles. On n'a pas mis au point de nouvel antibiotique depuis 30 ans. Les laboratoires s'intéressent davantage aux médicaments contre les maladies chroniques, qui devront donc être pris sur de longues périodes, qu'à ceux dont on n'a besoin que pour quelques jours ou semaines. Les solutions thérapeutiques contre les maladies chroniques se multiplient, mais elles sont globalement inaccessibles dans les pays à bas revenus et la protection des brevets rend leur coût exorbitant, même au Nord. Le coût de la thérapie contre certains lymphomes a été multiplié par trois en 2009 aux États-Unis sans démonstration d'efficacité supérieure. Ce cas comme beaucoup d'autres rappelle les dangers de considérer la santé comme un marché dont il faut tirer profit. Et les dispositions de protection des brevets, valables 20 ans, poussent les laboratoires à sortir des « produits », dont on fait la publicité comme on promet de nouvelles lessives, qui, bien souvent, ne sont que des répliques à peine améliorées, de médicaments dont la période d'exclusivité s'achève. Ce sont ces pratiques et l'influence croissante des entreprises pharmaceutiques dans la définition des politiques de santé que dénonça Marcia Angell, ancienne rédactrice en chef du *New England Journal of Medicine*, avant sa démission en 2000. 50% du budget de l'OMS est aujourd'hui assuré par ces entreprises.

Avec l'accroissement démographique, la plus grande promiscuité entre monde humain et monde animal, y compris le monde animal sauvage, l'émergence de nouvelles maladies se multiplie. Rien qu'au cours de la décennie qui s'achève on compte le Syndrome Respiratoire Aigu Sévère ou pneumopathie atypique (SRAS) en 2003 et les gripes aviaires (H5N1) et A (H1N1). L'Asie du Sud est un épice de l'apparition de ces nouvelles pandémies. L'intensification et la rapidité croissantes des échanges rendent possible la propagation d'un virus à travers la planète en quelques jours.

Les besoins augmentent très vite aussi. Parce qu'on les identifie mieux et aussi parce qu'ils augmentent sous l'effet des transitions démographiques et épidémiologiques. Pour

répondre la croissance économique est la meilleure garantie de l'augmentation des ressources. L'ADP, et dans une mesure beaucoup moindre, les financements privés (fondations, ONGs) y contribuent, mais son montant global reste insuffisant. D'ailleurs les engagements des pays du G20, tant à Monterrey qu'à Gleneagles n'ont pas été respectés. On est loin des 0,7% de PIB consacrés à l'ADP (0,22% en 2008). Les alarmes sonnent de nouveau depuis quelques temps : les engagements financiers multilatéraux, pour le Fonds Mondial par exemple, stagnent ou diminuent.

Conditions de vie et santé

Au Sud et à l'Est, l'expansion de l'idéologie capitaliste la plus débridée a accentué les inégalités dans des proportions colossales, comme en Russie ou en Chine. Et au Nord, en dépit de certaines avancées évoquées plus haut, les menaces s'accroissent. Le financement public recule ou est remis en question sous le poids des déficits budgétaires creusés par la sauvegarde d'un système financier dérégulé par les mêmes autorités. C'est le pompier pyromane. Et c'est à l'initiative privée, au marché, que l'on souhaite s'en remettre. Pourtant les évidences sont là : partout où la dépense de santé est d'abord assurée par les ménages et la fourniture de soins assurée par des entités privées livrées aux « forces du marché », les inégalités face à la santé sont les plus grandes. La montée en puissance des intérêts privés dans la santé est un risque majeur pour la santé des populations. Elle s'accompagne d'une montée en puissance du pouvoir économique puis d'influence politique au détriment du besoin de régulation. Le droit fondamental et universel à l'accès aux services de santé est donc remis en question au Nord alors qu'on cherche à l'étendre au Sud.

Mais l'accès aux soins de santé n'est qu'un des aspects dont il faut se préoccuper. Il n'est qu'un des facteurs de la bonne (ou mauvaise) santé d'une population. Les conditions de vie (hygiène, alimentation, logement) et l'éducation sont tout aussi importants. Dans ces domaines, si des progrès importants ont été accomplis, par exemple en matière d'accès à l'eau potable, aux services d'hygiène, à une plus grande disponibilité alimentaire, il reste des pans entiers de territoire à conquérir, et les menaces s'accroissent là aussi. Près d'un milliard de personnes sont sous-alimentées, 900 millions n'ont toujours pas accès à l'eau potable⁽⁵⁾. Avec l'urbanisation galopante (la barre des 50% de population vivant en zone

urbaine vient d'être franchie), des dizaines de millions de personnes vivent dans des taudis où les maladies infectieuses trouvent un terrain favorable. Les mutations des agents infectieux s'y multiplient. Le réchauffement climatique qui accompagne l'industrialisation et l'urbanisation fait migrer les agents pathogènes des régions chaudes vers de nouveaux territoires.

Corollaire de l'augmentation des revenus et de l'urbanisation, l'accroissement des risques de santé (tabac, sur-alimentation, pollutions) est patent. L'augmentation très rapide de la prévalence de l'obésité et du diabète, des risques cardio-vasculaires ou des cancers, sont autant de défis majeurs. Le monde en développement n'est pas épargné. Déjà, au Pakistan, où l'espérance de vie n'est que de 63 ans en moyenne, les maladies cardio-vasculaires sont la seconde cause de mortalité. Or, rien ou très peu n'y est encore fait pour répondre aux besoins en matière de maladies chroniques en pleine expansion.

Nous avons donc énormément de pain sur la planche et pays riches ou pauvres ont tous des défis majeurs à relever. Et c'est ensemble, en coordonnant nos efforts dans bon nombre de domaines, que nous pouvons le mieux le faire car, en bonne ou en mauvaise santé, nous sommes tous frères et sœurs devant la maladie, comme devant tant d'autres choses essentielles.

(1) Ce sont, respectivement, les OMD 4 (objectif de réduction des 2/3 de la mortalité infantile et juvénile entre 1990)

(2) Mesure la quantité d'années de vie en bonne santé perdues pour cause de mortalité prématurée (par rapport à l'espérance de vie au Japon) et de morbidité.

(3) Sur la base des engagements. Si on ajoute les programmes de population et santé de la reproduction, on atteint respectivement 2,7 et 12,5 milliards de dollars. Source : statistiques de l'ADP de l'OCDE.

(4) Financé par une trentaine de pays, dont 6 appliquent les taxes aériennes, UNITAID a mobilisé près d'un milliard d'euros depuis son lancement.

(5) Selon les statistiques de la Banque Mondiale.

(*) Intertitres de la rédaction



La santé un bien public

François-Xavier Verschave † ⁽¹⁾

Extrait de l'introduction à l'ouvrage collectif qu'il a coordonné *La santé mondiale entre racket et bien public*⁽²⁾

/.../ Les stratégies de privatisation de la santé, menées principalement par les multinationales du médicament, avec le renfort des compagnies d'assurance et des systèmes de soins privés, ont accéléré récemment leur offensive contre toutes les formes de santé publique. Cette offensive passe par les grandes enceintes d'une négociation internationale globale, fort peu transparente : l'OMC, après le FMI et la Banque mondiale, mais aussi l'Union européenne, voire l'OMS, pénétrée par ces lobbies. La marchandisation du monde est leur bannière, ornant un bulldozer. Il nous faudra constater la sauvagerie de cet assaut, contre des dispositifs de bien public santé qui n'avaient pas démerité, bien au contraire. Il nous faudra exposer la voracité avec laquelle les multinationales entendent s'emparer des rentes existantes ou en constituer de nouvelles, via l'extension d'un droit de « propriété intellectuelle » qui ressemble de plus en plus à un racket.

Mais cette offensive brutale est allée trop loin, elle a touché des symboles forts. Par son long blocus des traitements du sida, l'oligopole pharmaceutique Big Pharma a été ressenti et dépeint comme un « marchand de mort » - alors que son fonds de commerce est de sauver des vies. Ses restructurations incessantes, pour maintenir un taux de profit exorbitant, le détachent peu à peu de ses propres salariés ; son mépris de la recherche lui aliène progressivement les chercheurs ; les malades privés de médicaments se rebiffent, les médecins sont saoulés de marketing, un nombre croissant de pays du Sud n'acceptent plus de se faire gruger dans les grands deals internationaux. Ainsi s'esquisse un front du refus de cette marchandisation extrémiste de la santé.

Du coup, les beaux principes du bien public reprennent sens et vie dans les esprits. Il devient possible de se souvenir que la connaissance a été considérée, avec l'Université par exemple, comme l'un des premiers biens publics à l'échelle mondiale - et donc que la « propriété intellectuelle » est une notion aussi relative que discutable. En informatique, les promoteurs des logiciels libres montrent que la coopération, l'ouverture et une certaine gratuité peuvent donner de meilleurs résultats que le secret monopolistique : cela donne des idées ... De leur côté, les écologistes ont beau jeu de constater les ravages sanitaires auxquels conduit le mépris du principe de précaution. Relégitimer par les impasses du tout privé, la « fonction publique » de l'OMS peut à nouveau donner de la voix, postuler le bien public mondial. Reste à débayer les chemins de ce bien désirable, grâce au mouvement désirant./.../

(1) Economiste, ancien président de l'association Survie

(2) Extrait reproduit avec l'aimable autorisation des éditions Charles-Léopold Mayer

DE LA DIFFERENCE LA SANTÉ DES IMMIGRES

Didier Fassin*

Professeur à l'Institute for Advanced Study de Princeton et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris. Directeur fondateur de l'Iris, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (CNRS-Inserm-EHESS-UP13).

Longtemps, l'association des termes « santé » et « migrants » a fait l'objet de chapitres dans les manuels de médecine tropicale et de cours dans les enseignements d'hygiène publique. Sujet marginal dans des disciplines marginales, la « santé des migrants » reflétait au fond le statut de la population dont il était question. On s'intéressait donc aux pathologies singulières dont les immigrés pouvaient être porteurs, le plus souvent en raison de l'épidémiologie qui caractérisait leur pays d'origine (paludisme, filarioses, etc.), plus rarement à cause des conditions de vie qui leur étaient faites dans leur pays d'accueil (tuberculose, saturnisme, etc.). Ce particularisme biologique, qui faisait que les migrants souffraient de maladies spécifiques, ou tout au moins en souffraient selon des modalités spécifiques, se doublait, dans certains milieux professionnels ou associatifs, d'un particularisme culturel qui affirmait la prééminence de différences dans les représentations et les pratiques des immigrés face à la maladie et à la médecine. Mélange de tentation exotique et de curiosité ethnologique, ce culturalisme pratique supposait que les personnes venant de sociétés éloignées voyaient le monde, et notamment la santé, de manière irréductiblement différente des personnes appartenant à la culture dominante et impliquait, chez beaucoup de ces commentateurs et acteurs, la recherche de réponses différenciées, qu'on supposait mieux adap-

tées. Ce pouvait être des programmes de prévention empruntés au savoir-faire colonial (bus de dépistage, par exemple) ou même des dispositifs cliniques situés en marge du système de soins (notamment des consultations d'ethnopsychiatrie).

La double singularité - biologique et culturelle - dans laquelle se trouvaient enfermés les migrants dès qu'on évoquait la question de leur santé occultait une réalité pourtant bien plus préoccupante : les inégalités sociales devant la maladie et les soins dont ils étaient les victimes. Cette occultation était d'autant plus facile qu'on ne disposait quasiment d'aucune donnée d'ensemble sur le sujet, puisque le système d'information sanitaire français, comme du reste l'ensemble de l'appareil statistique national, ne permettait pas de mesurer des disparités en fonction du lieu de naissance et ne donnait lieu que rarement à des calculs des différences en fonction de la nationalité. Dans ces conditions, on ne savait presque rien des inégalités de santé qui affectent les immigrés (nés hors de France) ou les étrangers (non Français). Lorsque le sujet était abordé, on se contentait de l'idée rassurante selon laquelle ces inégalités ne faisaient que traduire les disparités socioéconomiques de la population en général, éventuellement compliquées des différences biologiques et culturelles liées à leur origine géographique. Ainsi, disait-on, toute chose égale par ailleurs,

Hôpital Avicenne - Bobigny



A L'INEGALITE

UNE QUESTION DE DROIT

les immigrés et les étrangers n'étaient pas plus mal lotis que les autochtones (nés en France) et les nationaux (Français), même si certaines pathologies les affectaient un peu plus (maladies tropicales, notamment) et si certaines pratiques les exposaient un peu plus à des risques (en raison d'habitudes prises dans leur pays, supposait-on). Faute de donnée précise, ces explications de sens commun pouvaient suffire à éviter des questions plus gênantes et des débats plus difficiles autour des particularités sociales - et non plus biologiques ou culturelles - des inégalités dont sont victimes les immigrés et les étrangers en matière de morbidité et de mortalité, d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge. Le problème n'est d'ailleurs pas simple. Lorsqu'on a constaté une fréquence bien plus élevée des cas de sida parmi les personnes d'origine africaine ou caribéenne, on s'est évidemment demandé comment faire état de cette réalité sans stigmatiser davantage les populations concernées et en faire des catégories dangereuses sur le plan sanitaire. En fait, des études épidémiologiques ont établi que ces personnes n'étaient pas seulement plus souvent touchées par l'infection, mais qu'elles étaient surtout dépistées bien plus tardivement que les autres et, même lorsqu'elles parvenaient enfin à accéder à des tests, elles ne bénéficiaient de traitement que longtemps. Or, si risque il y a pour l'ensemble de la population, il réside avant tout - du moins pour ce qui relève de l'action publique - d'un défaut de dépistage et de traitement précoces. La mise en évidence de ce double déficit de santé publique a permis que le problème soit déplacé d'une question de dangerosité visant des catégories déjà fragiles à un enjeu de responsabilité concernant toute la société : on se préoccupait désormais moins de savoir si les Africains ou les Caribéens constituaient un groupe à risque et si la prévalence de la maladie parmi eux tenait à des particularités biologiques ou culturelles que de comprendre les raisons pour lesquelles ils étaient moins bien dépistés et traités. Dès lors, la question de santé publique devenait aussi une question de droit.

Or, sur ce terrain du droit, les choses sont loin d'être univoques. Il faut d'emblée souligner un double mouvement contradictoire au cours de la période récente : la réduction des droits des étrangers et l'extension du droit à la santé. En effet, si les restrictions en matière d'immigration, y compris pour ce qui concerne des domaines longtemps protégés comme le regroupement familial, n'ont cessé de s'amplifier, l'accès aux soins s'est au contraire renforcé, du moins jusqu'à une période récente. Au fond, au cours des trois dernières décennies, il était assez largement admis que, d'un côté, on pouvait se montrer de plus en plus sévère en matière de contrôle de l'immigration et de plus en plus disqualifiant à l'encontre des immigrés, mais que, de l'autre, on devait au moins garantir à tous ceux qui se trouvaient sur le territoire français, même en situation irrégulière, un accès à des

prestations minimales de santé. Illégitimité de la population étrangère, d'un côté, légitimité du corps souffrant, de l'autre. L'instauration de la Couverture maladie universelle, avec une mutuelle pour les plus démunis, et ce sans condition de nationalité, a marqué l'aboutissement de cet élargissement de la protection sociale, les étrangers en situation irrégulière demeurant certes en dehors de ce dispositif mais bénéficiant tout de même de l'Aide médicale de l'État, sorte de reliquat du système assistanciel pour les pauvres.

Ce double régime - la police et l'humanitaire, pour le dire simplement - est évidemment instable. Depuis quelques années, sous la pression d'un populisme xénophobe, alors que le dispositif restrictif en matière d'immigration continue de se durcir, les tentatives de remettre en cause la protection sociale en matière de soins se sont multipliées, aboutissant à un affaiblissement de la Couverture maladie universelle (dont des demandeurs d'asile se trouvent souvent illégalement exclus, par exemple) et à un recul de l'Aide médicale de l'État (de nouvelles clauses, récemment votées au Parlement, réduisant la population bénéficiaire). Précarité des droits des étrangers et fragilité du droit aux soins : cette double évolution vient utilement rappeler qu'en matière de droit(s) rien n'est jamais acquis, surtout s'agissant des catégories les plus vulnérables. Étonnamment, on trouve parmi les médecins eux-mêmes, notamment dans le secteur libéral, les exécutants les plus zélés de ces politiques, nombre d'entre eux n'hésitant plus à refuser ou à dissuader des patients, le plus souvent immigrés ou étrangers bénéficiaires de la Couverture maladie universelle ou surtout de l'Aide médicale de l'État, de venir dans leur consultation, conduisant certains services départementaux à établir des listes de médecins acceptant ces malades afin d'éviter à ces derniers l'humiliation d'un rejet. L'immobilité des instances ordinales face à la généralisation des discriminations dans les soins et donc à la banalisation des manquements au serment d'Hippocrate est aussi remarquable que troublante. Par contraste, on constate la mobilisation croissante de certains segments de la médecine, autour de la revue *Pratiques* par exemple, d'associations, notamment au sein de l'Observatoire pour le droit à la santé des étrangers, de chercheurs, comme dans le collectif *Cette France-là*, et parfois même d'agents des services publics réagissant aux injonctions répressives de leurs administrations. Leur engagement va d'ailleurs bien au-delà de la seule santé et des seuls étrangers : par leur action, ils en appellent tout simplement à une forme de dignité citoyenne.

* A récemment publié *La Raison humanitaire*. Une histoire morale du temps présent (Hautes Etudes-Gallimard-Seuil). Le présent texte reprend certains éléments de l'article "Le droit d'avoir des droits", publié dans *Hommes & Migrations*, n°1282, 2009.

Observatoire du droit
à la santé des étrangers (*)

Titre de séjour pour soins : le préfet des Hauts- de-Seine empêche les étrangers malades d'accéder à leurs droits

En France, depuis 1998, la loi garantit un titre de séjour aux étrangers atteints de pathologies graves qui n'ont pas un accès effectif aux soins dans leur pays d'origine.

En France, la loi doit s'appliquer uniformément sur l'ensemble du territoire.

Notre observatoire sait que, bien que garanti par la loi, le droit au séjour des étrangers malades est régulièrement malmené par les instructions ministérielles et les pratiques préfectorales.

Depuis plusieurs années, à la Préfecture des Hauts-de-Seine, cette atteinte au droit est particulièrement grave : les dysfonctionnements sont organisés et systématiques. Les observations des associations qui travaillent sur le terrain et les témoignages des usagers attestent que ces violations de la loi répétées empêchent les malades étrangers d'accéder à leurs droits et donc aux soins.

Les violations suivantes ont été constatées :

- le préfet a inventé sa propre procédure en transformant ainsi les demandes de titre de séjour en demande de prolongation de visa, sans intervention du médecin de l'Administration pourtant garant du respect du secret médical ;
- au guichet de la préfecture, les plis confidentiels adressés au médecin de la DDASS sont ouverts par des agents de l'administration, en violation du secret médical ;
- le préfet exige la production de documents non prévus par la loi ;
- le préfet arrête des personnes malades au guichet alors qu'elles se déplacent à la préfecture pour faire valoir un droit ;
- le préfet organise la rupture des droits sociaux des étrangers malades le temps de l'instruction du renouvellement de leur titre de séjour.

Malgré les nombreuses interpellations du Préfet des Hauts-de-Seine par nos organisations, ces pratiques illégales continuent. Face à l'ampleur des dysfonctionnements, nous tirons la sonnette d'alarme !

Nos organisations exigent l'arrêt immédiat des violations organisées du secret médical et du non-respect de la procédure de régularisation pour raison médicale qui portent une atteinte grave aux droits et à la situation de nombreux étrangers malades.

31 mars 2010

(*) Les associations signataires de l'ODSE sont : ACT UP-PARIS, AFVS, AIDES, ARCAT, ASSOCIATION PRIMO LEVI, CATRED, CIMADE, COMEDE, CRETEIL-SOLIDARITE, FASTI, FPCR, GISTI, MEDECINS DU MONDE, MFPF, MRAP, PASTT, SIDA INFO SERVICE, SOLIDARITE SIDA.

AIDES 92, ARS 92, ASAV 92 & SIDA-PAROLEES sont également signataires.

En Europe, le droit à la santé est dénié aux migrants dénonce Médecins du monde

Même si la plupart des demandeurs d'asile et les sans papiers résidant en France ont connaissance de leurs droits, la lourdeur administrative (longueur des démarches, nombre de documents exigés et difficulté à les rassembler) dissuade la moitié d'entre eux d'entreprendre les démarches pour en bénéficier. C'est ce qu'établit le second rapport de l'Observatoire européen de l'accès aux soins des sans papiers, rendu public le 24 septembre à Bruxelles.

Pas de suivi des femmes enceintes

Cette nouvelle enquête de l'observatoire créé par Médecins du Monde est basée sur plus d'un millier d'entretiens réalisés dans 11 pays d'Europe. Elle témoigne des conditions de vie, de l'état de santé et de l'accès aux droits des sans papiers, les personnes les plus pauvres et les plus discriminées qui vivent dans nos pays. L'enquête s'est attachée cette fois à cerner la situation des plus faibles, les femmes enceintes et les enfants. La moitié des femmes enceintes n'ont pas de suivi de grossesse.

Partant du constat qu'en France les migrants ont des droits (Aide médicale d'Etat pour les sans papiers, Sécurité sociale et CMU pour les demandeurs d'asile), l'enquête montre qu'ils n'y ont pas recours. Et seulement 24 % de ceux ayant demandé à en bénéficier étaient pris en charge au moment où ils ont été interrogés. Enfin, troisième point noir, une fois leurs droits reconnus et ouverts, plus d'un tiers déclarent avoir renoncé aux soins durant l'année écoulée.

Le renoncement aux soins

Comme le souligne l'Observatoire, dans cette population le renoncement ne concerne pas la visite chez le dentiste ou l'opticien mais celle au cabinet du médecin généraliste. Parmi les raisons invoquées la première est la crainte d'être arrêté. 60 % des demandeurs d'asile et sans papiers de France vivent avec la peur au ventre et limitent leurs déplacements y compris chez le médecin. Le coût des soins est aussi dissuasif : c'est en Belgique et en France que l'obstacle financier est le plus souvent cité. Pourtant souligne l'Observatoire, ces personnes « déclarent être en mauvais ou en très mauvais état trois fois plus souvent que la population des pays de l'Union européenne. »

Campagne européenne

Avec la publication de ce rapport, Médecins du Monde a lancé une campagne européenne (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse) pour demander l'accès aux soins effectif pour les migrants. Dramatique en France, la situation est encore pire ailleurs : en effet,

quatre pays européens (Allemagne, Grèce, Suède et Suisse) n'offrent que peu ou pas de possibilités d'accès aux soins pour les sans papiers et demandeurs d'asile. Et dans le cas du Royaume-Uni, il distingue trois types de soins auxquels s'appliquent trois types de prise en charge ce qui complique encore l'accès aux soins.

En conclusion soulignent les auteurs « les sans papiers rencontrés ne sont pas des malades qui viennent en Europe pour se faire soigner. En revanche, les conditions de vie ainsi que les obstacles dans l'accès aux soins sont néfastes pour leur santé et vont à l'encontre des droits humains et de la déontologie médicale ».

- [24.09.09] Maïté Pinero (article paru dans Viva)

Pour voir le rapport : www.medecinsdumonde.org

Les exigences de Médecins du Monde :

- La protection du secret médical.
- Une protection spécifique aux mineurs et aux femmes enceintes.
- Une résolution du parlement européen réaffirmant la nécessité d'un égal accès aux soins pour tous.
- La protection des étrangers gravement malades avec délivrance d'une autorisation de séjour.

LES INEGALITES

Pierre Aïach

sociologue, directeur de recherche honoraire Inserm, membre d'Iris (Institut interdisciplinaire sur les enjeux sociaux).

Au moment où l'égalité sociale revient à l'ordre du jour du pré-programme socialiste et où le discours sur la précarité et l'exclusion s'est considérablement affaibli ces dernières années, les journées, les colloques et autres symposiums scientifico-institutionnels ne parlent plus que d'inégalités sociales de santé avec une nouvelle thématique apparue depuis peu, celle d'inégalités territoriales et environnementales ; cela dans le but de réduire les inégalités sociales de santé.

Il en ressort une grande confusion dans les esprits et un éloignement de ce qui fait réellement le fondement des inégalités sociales de santé. C'est pourquoi il me paraît essentiel de se pencher sur ce qui constitue la nature et les processus à l'œuvre dans la production de ces inégalités.

L'analyse approfondie de la question des inégalités sociales de santé m'a conduit à quitter l'approche classique par les facteurs de risque ou l'approche de type culturaliste pour tenter de rendre compte non seulement de l'ampleur des écarts de mortalité ou de morbidité entre groupes sociaux hiérarchisés, mais également pour comprendre les mécanismes complexes, les processus à l'œuvre dans la production des inégalités sociales de santé⁽²⁾.

L'approche proposée ici repose sur l'idée que le corps biologique et le psychisme sont marqués par l'histoire des individus à travers la nature structurée des processus sociaux cumulatifs de désavantages et d'avantages. Comme l'écrit le sociologue britannique, David Blane⁽³⁾ : « Les expériences sociales passées s'inscrivent dans la physiologie et la pathologie du corps. Le social est littéralement incorporé (embodied) ». L'organisation sociale est telle qu'elle « distribue » les avantages et privilèges d'un côté et les désavantages et handicaps de l'autre selon la position occupée dans l'échelle sociale, position qui est fonction des divers types de capital dont a disposé et dispose un individu à un moment de sa vie : économique, culturel, social, symbolique et aussi le capital santé⁽⁴⁾.

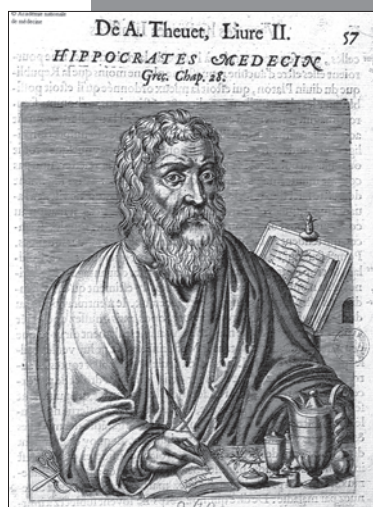
Ainsi, un enfant né dans un milieu où règnent le confort matériel et des liens affectifs harmonieux a de fortes chances de réussir dans ses études et d'occuper plus tard un emploi très qualifié, bien rémunéré, stable et socialement prestigieux, avec tous les avantages que cela entraîne au moment de la retraite.

A l'opposé, un enfant né dans une famille démunie, habitant un quartier déshérité, avec de multiples problèmes sur le plan relationnel, a une forte probabilité de connaître des difficultés dans sa scolarité, d'arrêter ses études précocement et de trouver (difficilement) un emploi peu qualifié, mal rémunéré, précaire et comportant des risques pour la santé.

Entre ces deux situations extrêmes qui sont en fait, en France, le lot des membres des catégories socioprofessionnelles les plus opposées (cadres supérieurs/professions libérales et scientifiques d'un côté et ouvriers non qualifiés/manœuvres de l'autre), existe un continuum de situations où les avantages et handicaps se trouveront plus ou moins présents et susceptibles d'avoir des effets selon leur poids et la nature des configurations sociales et biologiques dans lesquels ils interviennent.

Un processus continu

Il faut insister sur le fait que le processus de cumul des avantages/désavantages est un processus continu qui commence très tôt, depuis la période fœtale, se poursuit durant l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, jusqu'à la maturité et la période la plus avancée en âge. Chaque facteur important peut avoir son effet propre avec des répercussions sur la santé tout le long de la vie, mais il est aussi possible que des facteurs de moindre importance du fait de leur combinaison en chaîne puissent produire des effets. On peut prendre l'exemple du poids à la naissance comme facteur de santé future de l'enfant et de l'adulte, mais aussi comme marqueur social des conditions de vie de l'enfant et de l'adolescent. Dans une recherche faite à partir d'une cohorte d'enfants nés en 1958 en Grande Bretagne, il est apparu que les enfants de petit poids à la naissance (au-dessous de 2721 g) avaient davantage que les autres passé leur enfance dans des familles plus démunies et dans un logement dépourvu de confort. Leurs pères étaient plus fréquemment des petits employés ou des ouvriers vivant dans des logements surpeuplés. Cette association (statistiquement significative)



SOCIALES DE SANTÉ (1)

s'est révélée présente à 7, 11 et 16 ans. Il s'est avéré que la relation continuait à exister, aux différents âges, lorsqu'on a divisé l'échantillon en 5 parties selon le poids à la naissance : le % de logements surpeuplés et inconfortables passant de façon graduée de 18,1% dans le premier quintile à 26,6% dans le cinquième ; il en allait de même pour les difficultés financières avec un % passant de 31,6% à 39,2%⁽⁵⁾. A partir de la même cohorte, on a pu mettre en évidence une relation statistique entre la taille des enfants à 7 ans et le risque de chômage entre 22 et 32 ans : le risque allait progressivement de 1 à 2,9 en passant du groupe le plus petit au groupe le plus grand en taille parmi les cinq groupes constitués en fonction de la taille⁽⁶⁾.

Un effet d'amplification

Une autre caractéristique des inégalités est que, lorsqu'un facteur de risque ou un handicap physique ou social se manifeste, l'effet produit est d'autant plus fort et grave que l'on se situe dans un groupe marqué déjà par des épreuves, des atteintes sur le plan biologique et donc empreint d'une vulnérabilité face aux futures difficultés et agressions venant du monde social et de l'environnement physique. Ainsi, on a pu mettre en évidence en France que la surmortalité des chômeurs était d'autant plus forte que l'on descend dans l'échelle sociale. Guy Desplanques avait montré que la mortalité des chômeurs, en 1975-1980, était supérieure à celle des actifs avec un différentiel qui augmentait fortement en passant de 1,3 pour les cadres supérieurs, à 2,3 pour les employés et à 3,4 pour les ouvriers⁽⁷⁾. Annie Mesrine, a montré que le chômage pour les hommes avait en 1982-87 un effet sur la mortalité moins fort qu'en 1975-80, mais qu'en 1990-95 on était dans le même cas de figure qu'en 1975-80. Elle observe également que la persistance du chômage accroît la surmortalité : les chômeurs de 1982 qui sont déclarés chômeurs en 1990 ont un risque relatif de mortalité comparé à celui des actifs de 5,2, contre 2,7 pour les chômeurs de 1982 qui ont trouvé un emploi en 1990. Dans la conclusion de son article Annie Mesrine parle du chômage comme d'un catalyseur :

« L'instabilité financière et psychologique qui l'accompagne peut mettre à jour ou raviver des fragilités latentes. En l'absence de chômage ces fragilités ne se manifestent pas, elles n'altèrent pas la santé et elles ne sont pas de nature à provoquer la perte de l'emploi. En cas de rupture comme le chômage, une fragilité psychologique sans inconvénient en période de travail et de vie stables peut s'aggraver jusqu'à la dépression, une fragilité physique peut empirer jusqu'à la maladie. Le chômage ne cause l'altération de la santé qu'en liaison avec la composante personnelle qu'est l'histoire du chômeur (familiale, médicale, sociale) : c'est un catalyseur »⁽⁸⁾.

Pour rester sur cette question du chômage, un autre exemple britannique montre l'effet différentiel d'amplification ou de protection selon le niveau général « d'avantages et de désavantages acquis » qui est lié au groupe social d'appartenance. Il ressort de l'enquête britannique sur les ménages (General Household Survey⁽⁹⁾) que les hommes qui ont déclaré une maladie chronique (long standing illness) sont davantage au chômage et inactifs que ceux qui n'en ont pas déclaré. La proportion cependant des chômeurs atteints d'une maladie chronique varie considérablement selon la position socioprofessionnelle :

- entre 1973-75 et 1993, on observe une détérioration relative de l'emploi chez les ouvriers non qualifiés par rapport aux cadres supérieurs (en 1993, 95% des cadres ont un emploi contre 77% des ouvriers non qualifiés)

- le taux de chômage des « malades » qui était en 1973-75 d'environ 10% chez les cadres et de 30% chez les ouvriers est passé, de façon progressive, respectivement à 28% et 90% en 1993 ! Ce qui signifie que l'écart relatif entre malades et non malades du point de vue de l'emploi, qui était au départ plus important chez les ouvriers, s'est creusé pour les deux catégories professionnelles mais davantage pour le groupe des ouvriers non qualifiés. La situation de l'emploi s'est dégradée d'une façon générale au cours de la période, mais davantage pour les gens atteints de maladie chronique et, dans tous les cas de figure, davantage pour les ouvriers par rapport aux cadres, et cela d'autant plus qu'il s'agit de personnes malades.

On peut dire qu'on a, là encore, une belle illustration de la façon dont un facteur (ici la maladie chronique) produit un effet d'autant plus fort



que le contexte général se détériore (celui de l'emploi) et qu'il touche des groupes socioprofessionnels marqués par une grande vulnérabilité sociale, psychologique et biologique.

Cet effet d'amplification peut être produit par une sorte de redoublement du facteur en cause avec un effet produit qui s'accroît avec ce redoublement. C'est ce qui a été observé dans plusieurs études faites en Ecosse à partir d'un échantillon d'employés hommes de 35-64 ans dans les années 70 suivis pendant 21 ans. L'information a porté sur la santé et les facteurs de risque au point de vue cardiovasculaire, ainsi que sur la vie passée des sujets. Parmi les résultats les plus intéressants pour notre propos on peut noter que :

- les facteurs de risque comportementaux (exercice et tabagisme) sont liés à la classe sociale des sujets mais non à celle de leur père quand ils étaient enfants ;
- la plupart des facteurs de risque physiologiques (pression diastolique du sang, taux de cholestérol, volume d'air expectoré en une seconde) sont associés à la profession du père, mais aussi, et davantage, à celle du sujet. L'indice de la masse corporelle est lié à la profession du père pendant l'enfance du sujet mais non à sa propre profession.

Blane interprète ces résultats de la façon suivante : le comportement est principalement déterminé par le contexte social du sujet, tandis que les facteurs physiologiques seraient déterminés par l'accumulation des influences passées et présentes⁽¹⁰⁾.

A partir de la même enquête, Davey Smith a été encore plus loin dans l'analyse en distinguant trois professions : celle du père du sujet quand il était enfant, la première profession du sujet et celle pratiquée au cours de sa vie d'adulte. En distinguant les professions manuelles des professions non manuelles, il arrive à montrer que le taux de mortalité générale ajusté sur l'âge passe de 1,0 pour les non manuels, à 1,29 quand il y a deux professions non manuelles sur trois, 1,45 quand il n'y a qu'une profession non manuelle et 1,71, quand les trois sont manuelles.

Les différences dans les taux de mortalité restent élevées si on ajuste (on tient compte) le facteur risque (tabagisme, pression diastolique, taux de cholestérol, indice de masse corporelle, angine, bronchite, ischémie...) ; on a respectivement par rapport à la meilleure situation, celle des non manuels (1,0) : 1,3 ; 1,33 ; 1,57⁽¹¹⁾. Cependant des analyses plus détaillées de la mortalité montrent que certaines causes de mortalité comme les cancers (sauf celui de l'estomac et celui du poumon), les accidents et les morts violentes sont liées à la classe sociale adulte et non à celle du milieu d'origine. Les autres causes principales de mortalité (maladies cardiovasculaires, cancers du poumon et de l'estomac, maladies respiratoires) sont liées à la classe sociale à la fois d'origine et à l'âge adulte.

Toutes ces données montrent la complexité des phénomènes et des processus qui engendrent les pathologies. Comme on peut le constater, de nombreuses causes de mortalité ont à voir avec l'ensemble des éléments de la vie sociale depuis l'enfance, d'autres sont davantage liées à des facteurs qui ont pris naissance à un âge plus avancé.

A l'heure où la question de la réforme des retraites est à l'ordre du jour et où il a été sans cesse question d'augmentation de l'es-

pérance de vie, on peut s'étonner que les opposants à la réforme n'aient pas parlé, à ma connaissance, des inégalités face à la mort et, notamment, des différences d'espérance de vie à différents âges⁽¹²⁾ et en particulier à 60 ans⁽¹³⁾. S'il fallait introduire un peu de justice sociale, ce devrait être à mon sens en tenant compte des différences d'espérance de vie entre les différents métiers et, bien sûr, aussi des conditions de travail dans chacune de ces professions. Parler seulement de pénibilité me paraît quelque peu édulcorer la dure réalité sociale des conditions de vie et surtout de travail de millions de gens dans notre pays. Il vaudrait mieux parler d'usure⁽¹⁴⁾, ce qui renvoie à la réalité des corps prématurément vieillissants, rendus vulnérables tant sur le plan psychologique que sur le plan biologique à toutes les agressions venues du monde physique et social.

Conclusion

Les inégalités sociales de santé résultent de processus complexes qui se produisent aussi bien dans l'espace social que dans le champ biologique. Elles se traduisent principalement par des écarts dans l'état de santé des groupes sociaux (catégories socioprofessionnelles, classes) occupant des positions hiérarchisées dans l'échelle des professions ou dans celle des revenus ou du savoir. Elles concernent un objet socialement valorisé qui est la vie, sa durée, sa qualité. Elles sont le produit subtil des autres inégalités sociales qui caractérisent une société à un moment de son histoire. Elles sont d'autant plus importantes que les inégalités dans les autres domaines sont grandes et que règne donc l'injustice sociale.

Les déterminants de ces inégalités de santé sont, par conséquent, à identifier et à déchiffrer dans les rapports qui existent entre les inégalités sociales (revenus, quartier, logement, patrimoine, savoir/diplômes, réseau de relations, autonomie et intérêt dans le travail, sécurité matérielle et affective...) et l'état de santé à travers des désavantages et handicaps directement liés à l'appartenance sociale (poids à la naissance, maladies professionnelles, accidents du travail) mais le plus souvent indirectement liés dans la mesure où ils transitent par des médiations en rapport avec cette appartenance sociale (comportements à risque tels que le tabagisme et l'alcoolisme). Outre le fait que les comportements à risque doivent leur existence à des pratiques profondément inscrites dans l'histoire (par exemple celle des ouvriers de la mine ou de la métallurgie encouragés à boire du vin pour leur donner du courage et améliorer les rendements) ou dans des rituels professionnels (celui par exemple des ouvriers du bâtiment pour conjurer la peur et partager une forme de fraternité), ils ne peuvent être analysés hors de leur contexte social et familial.

- (1) Ce texte reprend en partie l'article « Les inégalités sociales de santé et leurs déterminants » paru dans *La santé, un enjeu de société* (éditions Sciences Humaines), 2010.
- (2) Cf l'introduction de « Les inégalités sociales de santé, écrits », Pierre Aïach, *Anthropos/economica*, 2010.
- (3) « The life course, the social gradient, and health » in *Social determinants of health*, p.64
- (4) Alain Bihl, Roland Pfefferkorn, *Déchiffrer les inégalités*, Syros, 1995. « Evolution générale des inégalités sociales : les revenus, le logement, l'école », in, Annette Leclerc, Didier Dassin, Hélène Granjean, Monique Kaminski, Thierry Lang, (dir), *Les inégalités sociales de santé*, La Découverte, 2000.
- (5) Hartley M, Power C, Blane D, Davey Smith and Shipley M, « Birth weight and later socioeconomic disadvantage : evidence from the 1958 British cohort study », *BMJ* 309, 1994.
- (6) Après ajustement sur la taille des parents, la classe sociale à la naissance et le surpeuplement du logement, la relation reste forte puisque le rapport va de 1 à 2,41.
- (7) Guy Desplanques, « L'inégalité sociale devant la mort », *Economie et Statistique*, n°162, janvier 1984.
- (8) Annie Mesrine, « La surmortalité des chômeurs : un effet catalyseur du chômage ? », *Economie et statistique*, n°334, 2000-4.
- (9) Hartley M and Owen C, « Relation between socioeconomic status, employment and health during economic change », *BMJ* 313, 1973-93,
- (10) David Blane, op.cit, p.73.
- (11) Davey Smith, G, Hart C, Blane D, and Hole D, « Adverse socioeconomic conditions in childhood and cause specific adult mortality : prospective observational study », *BMJ* 316, 1998.
- (12) L'écart des espérances de vie à 60 ans pour les hommes entre ouvriers et cadres était en 1991 de 3,1 ans et de 4,2 ans sans incapacité. A 35 ans, l'écart était respectivement de 6,4 et 6,8 ans. E. Cambois, J-M Robine, « Apport des indicateurs d'espérance de vie sans incapacité à l'étude des inégalités sociales de santé », *Santé Publique* 2001/2 (vol.13).
- (13) Une exception toutefois, un dessin dans « Charlie Hebdo » du 12 octobre 2010 dans le quel Cabu met sur la ligne de départ d'une course à pied un ouvrier, déjà bien handicapé disposant de 10 ans à vivre, et un cadre encore en forme avec, devant lui, 23 ans d'espérance de vie. Même si les chiffres ne sont pas tout à fait exacts, la réalité est pourtant bien là.
- (14) Ainsi, un remarquable article, du « Monde » du 12 octobre 2010, signé par Noëlle Lasne, s'intitule « Face à la retraite, l'usure des corps ».

Communiqué d'Act up Paris
du 22 septembre 2010
Augmentation ridicule
de la contribution française au Fonds mondial

Sida, 6000 mortEs par jour : petites lâchetés entre amis



Lors du sommet sur les OMD à New York, Nicolas Sarkozy a annoncé lundi 20 septembre une augmentation de la contribution française au Fonds Mondial de 20%, soit de 60 millions d'euros par an pour les trois prochaines années. Michel Kazatchkine, le directeur exécutif du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a salué l'action de la France, tout comme ONUSIDA. Pourtant, selon les estimations de secrétariat du Fonds Mondial lui-même, seul un doublement de la contribution des principaux pays donateurs permettrait de garantir de nouvelles mises sous traitements. Il aurait donc fallu que la France donne au moins 600 millions d'euros par an, au lieu des maigres 360 millions qu'elle a promis.

Pour continuer les mises sous traitements dans les années qui viennent et appliquer les nouvelles recommandations de l'organisation mondiale de la santé (OMS), qui préconise de traiter plus tôt plus fort – avec des traitements moins toxiques et plus efficaces – dans les pays du Sud, le Fonds Mondial a besoin de 20 milliards de dollars pour les années 2011, 2012 et 2013. Or, en l'état actuel des choses, à dix jours de la reconstitution des fonds du Fonds Mondial à New York, le Fonds Mondial n'obtiendrait que 12 ou 13 milliards de dollars sur trois ans.

De surcroît, l'augmentation annoncée par la France est bien en deçà des engagements pris par les pays du G8 en 2005 (et réaffirmés aux sommets suivants), d'atteindre l'accès universel aux traitements d'ici la fin 2010.

L'augmentation annoncée par la France n'est donc qu'un effet d'annonce et de communication. En réalité, l'absence de volonté politique de Nicolas Sarkozy et de Barack Obama sur la question du sida aura des répercussions en termes de millions de vie non sauvées. L'enthousiasme affiché de Michel Kazatchkine sur la contribution française va à l'encontre de l'intérêt des malades. Michel Kazatchkine sait pourtant qu'un doublement de la contribution française aurait représenté un montant ridicule face à toutes les sommes dépensées par Nicolas Sarkozy pour les banques et les traders. De toute évidence, le directeur du Fonds Mondial prépare déjà sa réélection à la tête du Fonds en juin 2011, et a opté pour la stratégie de ne pas se mettre en froid avec les principaux pays donateurs, qui pourraient le réélire. Nous saurons le lui rappeler au moment opportun.

Les communications de l'Élysée et de Michel Kazatchkine sont mensongères, et constituent une réelle trahison pour les 10 millions de malades du sida en urgence de traitements dans les pays pauvres

Act Up-Paris exige :

- De la France, qu'elle double sa contribution au Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour les trois prochaines années

- De Michel Kazatchkine, qu'il dise la vérité, sur la situation que traverse le Fonds Mondial

LES BREVETS CENSÉS FAVORISER L'INNOVATION MÉDICALE EN BLOQUENT L'ACCÈS À UNE MAJORITÉ DE MALADES

Gaëlle Krikorian

Doctorante à l'EHESS, membre de l'IRIS,
Institut de recherche interdisciplinaire sur
les enjeux sociaux



En novembre 2001 à Doha, l'Organisation mondiale du Commerce adoptait une déclaration historique sur la santé publique qui ouvrait une brèche dans la logique de monopole de l'industrie pharmaceutique. À l'initiative d'un groupe de pays du Sud, et suite à une intense mobilisation internationale, notamment suscitée par les ONG et activistes de la lutte contre le sida, l'OMC reconnaissait le droit des pays à passer outre les droits de propriété intellectuelle afin de promouvoir la santé publique et d'accroître l'accès aux médicaments pour tous. Elle rappelait que « chaque Membre [de l'OMC] a le droit d'accorder une licence obligatoire et la liberté de déterminer les motifs de l'octroi de cette licence ». Grâce au recours aux « licences obligatoires⁽¹⁾ » un Etat peut ainsi, sous certaines conditions, produire ou importer des copies de médicaments, pourtant brevetés sur son territoire, sans le consentement du détenteur du brevet. Alors que le prix des médicaments brevetés contre le sida, mais aussi contre nombre d'autres pathologies (cancers, hépatites, maladies cardiovasculaires, etc.) représente une entrave majeure à l'accessibilité dans les pays à ressources limitées, une perspective nouvelle semble s'ouvrir.

Doha a représenté une victoire symbolique indéniable. Pour la première fois, l'OMC reconnaissait la primauté des enjeux de santé publique sur les intérêts commerciaux. Jusqu'alors, le lobby industriel, fort des alliances qu'il a su passer

avec les responsables politiques de l'ensemble des pays riches, était parvenu à limiter considérablement l'accès aux génériques de médicaments récents et l'usage des flexibilités prévues par le droit sur la propriété intellectuelle. Leur dispositif pour lutter contre la concurrence des producteurs de génériques repose en effet à la fois sur des stratégies commerciales agressives, l'obtention de réglementations sur la propriété intellectuelle toujours plus restrictives, ainsi que l'usage de pressions exercées directement par les multinationales ou conduites par les Etats qui les soutiennent : menace de procès, de rétorsions économiques, embûches législatives et juridiques, mesures protectionnistes sur les marchés, allongement des durées de protection, développement par les multinationales de leurs propres génériques afin d'occuper le marché et de fixer les prix, commercialisation de « nouveaux médicaments » quasi identiques à des médicaments existants, mais présentés comme une avancée thérapeutique et donc souvent prescrits en première intention, etc.

La déclaration de Doha semblait donc marquer un tournant dans la relation entre accès aux produits de santé et protection des droits de propriété intellectuelle. Pourtant, à l'issue de la conférence de Doha, une question restait en suspens : l'approvisionnement en génériques dans les pays qui ne produisent pas de médicaments. Autrement dit la possibilité d'exporter vers ceux qui ne sont pas en

mesure de produire. Si l'OMC avait à Doha donné mandat aux États membres pour résoudre cette question avant la fin 2002, un accord n'a cependant été validé que le 30 août 2003, au terme de près de deux ans de négociations extrêmement laborieuses. Celui-ci met en place un système qui permet théoriquement l'exportation de génériques. Malgré l'insistance des États-Unis, il n'est pas limité à certaines pathologies et peut s'appliquer à toutes les maladies. Cependant, la complexité du dispositif proposé a immédiatement suscité le scepticisme de nombreux acteurs quant à sa possible mise en œuvre. La multiplication de notifications obligatoires et d'informations à transmettre à l'OMC, l'impératif de prouver la réalité de ses besoins pour le pays importateur et son incapacité à produire localement, la nécessité de procédures administratives et juridiques simultanément dans le pays producteur et le pays importateur sont autant d'entraves à la mise en place du mécanisme, au point pensaient certains de le rendre caduc.

De fait, après 7 années, seul un cas d'utilisation de ce mécanisme a pu être observé - entre la firme canadienne Apotex et le Rwanda. Or, des besoins émergent du terrain qui rendent la nécessité de l'exportation de génériques de produits brevetés de plus en plus forte. En définitive, ce que l'expérience du Canada et du Rwanda a mis en évidence, c'est avant tout l'inoportabilité du dispositif du 30 août 2003. En mars 2009, l'Inde faisait d'ailleurs



une intervention au Conseil des ADPIC (Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce) de l'OMC et notait qu'en dépit des attentes et des espoirs lors de l'adoption de ce dispositif, et conformément aux craintes alors exprimées, le mécanisme s'était révélé particulièrement lourd à mettre en place et générateur d'importants délais. S'appuyant sur l'expérience du Canada et du Rwanda, il demandait qu'une évaluation de la situation soit faite sur les obstacles, notamment légaux, procéduraux et commerciaux à l'exportation de génériques. Lors d'une réunion à l'OMC en octobre 2010, l'Inde et le Brésil soulevaient à nouveau le problème.

Après plusieurs années d'intenses négociations, la question de l'accès à des médicaments abordables dans les pays pauvres n'a toujours pas été réglée. Quelques pays comme la Thaïlande ou le Brésil ont eu recours aux licences obligatoires pour produire localement des génériques de médicaments brevetés, ou en importer à partir de pays où ils ne le sont pas. Pourtant, depuis que l'ensemble des pays de l'OMC ont mis en application ses réglementations en matière de propriété intellectuelle, les brevets sur les médicaments se multiplient dans les pays du Sud et notamment en Inde qui est leur plus important fournisseur de génériques. Les pays du Nord, que ce soient les Etats-Unis ou l'Europe continuent d'exiger des niveaux de protection toujours plus élevés par le biais d'accord de libre-échange. De son côté, l'OMC s'est jusqu'à présent montrée incapable d'apporter une solution qui permette aux pays pauvres d'assurer les besoins de leurs populations.

La prise de conscience qui paraissait acquise à Doha, semble depuis oubliée. Dans ce contexte, les discussions qui ont lieu à l'heure actuelle représentent un enjeu majeur pour les pays désireux de simplifier le mécanisme proposé par l'OMC et de l'adapter à leurs réalités. Faute de trouver un compromis et face à l'accroissement de la pression financière que représentent les dépenses de santé, la remise en cause du système de protection de la propriété intellectuelle tel qu'il est imposé par les pays riches pourrait être la seule voie offrant une perspective aux pays en développement.

(1). La licence obligatoire est une disposition prévue par l'accord ADPIC qui permet de produire ou d'importer des copies d'un produit de santé sans obtenir le consentement du détenteur du brevet, mais moyennant une compensation financière. Les gouvernements comme les entreprises privées peuvent faire une demande de licence obligatoire. On parle de licence « obligatoire » car il s'agit de licences prononcées par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays. Cette disposition de l'accord ADPIC (art. 31) est couramment utilisée par les pays du Nord dans des domaines autres que la santé

DÉMANTÈLEMENT DE L'AIDE MÉDICALE D'ETAT : LA MINISTRE DE LA SANTÉ RENONCE À DÉFENDRE LA SANTÉ DES PLUS PAUVRES

Dès juillet 2010, plus de 900 organisations, rassemblées au sein des associations et collectifs FNARS, ODSE et UNIOPSS, regroupant notamment des professionnels de santé et des usagers, ont alerté la Ministre de la santé sur le risque de démantèlement de l'Aide médicale d'Etat. Ce dispositif permet aujourd'hui l'accès aux soins des étrangers les plus précaires sur le plan économique et administratif.

Nous avons, à de multiples reprises, mis en garde le ministère de la santé sur les conséquences catastrophiques en matière de santé publique de la mise en place d'un droit d'entrée et d'une remise en cause de l'Aide médicale d'Etat.

Pourtant l'expertise sanitaire et sociale des acteurs de terrain n'a pas été entendue. Malgré l'imminence de la remise d'un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales et de l'Inspection Générale des Finances sur l'AME, certains députés de la majorité ont hâté la décision politique sans prendre le temps d'évaluer la réalité du dispositif. Le ministère avait pourtant déclaré attendre les conclusions du rapport.

Ce 2 novembre à l'Assemblée nationale, la Ministre de la santé et plusieurs députés de la majorité ont défendu et fait voter le démantèlement de l'AME. En matière de santé publique, le vote de l'Assemblée nationale, soutenu par le gouvernement, aboutit à :

✦ Eloigner les plus pauvres des structures de soins en mettant en place un droit d'entrée annuel à 30 euros :

Cet accès payant conduira les bénéficiaires de l'AME à retarder encore leur entrée dans le dispositif voire à renoncer aux soins. La prévention et le suivi médical régulier seront entravés et les personnes seront soignées à un stade plus avancé de leur pathologie. Cela compromettra l'efficacité du traitement et coûtera plus cher à la collectivité.

✦ Retarder les soins lourds pour ceux qui en ont le plus besoin en mettant en place des procédures de contrôle inutiles :

Un agrément préalable de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sera nécessaire pour recourir à des soins à l'hôpital pour des personnes dont les droits à l'AME sont déjà ouverts.

✦ Priver les plus pauvres de certains soins :

Les bénéficiaires de l'AME ont déjà accès à un panier de soins réduit par rapport aux assurés sociaux à revenu équivalent, les mesures votées à l'Assemblée renforceront ce différentiel.

Si l'objectif poursuivi est exclusivement budgétaire, nous savons et la Ministre de la santé sait mieux que personne que ces mesures seront à terme particulièrement coûteuses. Elles auront en effet pour conséquence une prise en charge plus tardive des pathologies, ce qui aura un coût à long terme sans commune mesure avec les économies réalisées.

Alors que l'AME est l'un des dispositifs de solidarité envers les plus vulnérables, ces mesures laissent entendre que certaines populations, aujourd'hui les étrangers vivant en France, pauvres et précaires, n'auraient plus légitimement le droit d'accéder aux soins. La Ministre ne peut évidemment pas cautionner une telle politique de santé.

Nous exigeons que le gouvernement revienne sur ces mesures injustes, discriminatoires, financièrement lourdes pour la collectivité et contraires à toute logique de santé publique. Nous demandons par ailleurs aux sénateurs de s'y opposer lors de l'examen du projet de loi de finances au Sénat.

Communiqué FNARS, UNIOPSS, et ODSE (Observatoire du Droit à la Santé des Etrangers) le 5 novembre 2010

Communiqué de presse -
Conseil de l'Europe - Bureau du commissaire aux droits de l'homme

Ne stigmatisons pas les Roms

Strasbourg, 15.09.2010 - Le renvoi de Roms, citoyens de l'Union européenne, est désormais courant dans plusieurs pays européens, a déclaré le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, dans le dernier article de son carnet des droits de l'homme publié aujourd'hui.

La lutte engagée par la France contre la criminalité a particulièrement visé les Roms originaires de Roumanie et de Bulgarie. Et la France n'est pas un cas isolé : l'Italie, par exemple, a arrêté et expulsé un nombre considérable de Roms roumains ces dernières années. Récemment, des Roms ont également été expulsés vers leur pays d'origine depuis le Danemark et la Suède.

Renvoyer des familles roms d'un pays européen à l'autre ne résout rien. Il s'agit de reconnaître que des membres de la minorité rom ont des raisons de tenter de s'installer à l'étranger, en quête d'une vie meilleure, et que ces problèmes concrets doivent être traités. En effet, la majorité des Roms d'Europe vivent dans une misère sordide et sont très défavorisés en matière d'emploi, de logement et d'accès aux soins.

Dans certains pays, les enfants roms, considérés comme des élèves en difficulté, sont systématiquement placés dans des classes spéciales. Beaucoup subissent des brimades à l'école et le taux d'abandon scolaire est élevé chez ces enfants. En Europe, des dizaines de milliers de Roms sont apatrides, ce qui aggrave encore leurs difficultés d'accès aux services sociaux.

La discrimination des communautés roms en Europe est une longue et douloureuse histoire. La répression a atteint son apogée dans les années 1930 et 1940, lorsque les Roms sont devenus la cible de régimes fascistes, en Roumanie et en Italie. Dans les zones contrôlées par les nazis allemands, plusieurs centaines de milliers de Roms ont été arrêtés, envoyés en camp de concentration ou directement exécutés. Ce génocide n'a même pas retenu l'attention au procès de Nuremberg et l'indemnisation des survivants ou des familles des victimes a été tardive, voire inexistante.

L'antitsiganisme, qui sévit toujours, est exploité aujourd'hui par des groupes extrémistes dans plusieurs pays européens.

Des Roms auraient été victimes de lynchages, par exemple en République tchèque et en Hongrie. Les autorités canadiennes ont d'ailleurs accordé l'asile à des réfugiés roms originaires de ces pays, ce qui devrait nous faire réfléchir.

Une constante du discours hostile aux Roms est leur comportement délinquant, argument également utilisé pour justifier les opérations menées en France. Il y a bien sûr des Roms qui commettent des vols, et certains sont aussi exploités honteusement par des trafiquants. L'on sait bien que les personnes marginalisées et défavorisées tendent à être surreprésentées dans les statistiques pénales, et ce pour des raisons évidentes.

Il faut prendre ces problèmes au sérieux et adopter des mesures préventives. Cependant, ils ne doivent en aucun cas servir de prétexte pour jeter l'opprobre sur tous les Roms ; l'écrasante majorité des Roms respectent en effet la loi. Il faut se garder de reprocher à l'ensemble d'un groupe les agissements de quelques-uns de ses membres - c'est là un principe éthique fondamental.

Les Etats européens et leurs dirigeants doivent reconnaître leur responsabilité dans la situation actuelle des Roms.

Il faut mettre fin au discours stigmatisant et mener des actions pour contrer la discrimination à l'égard des Roms, en premier lieu dans leurs pays d'origine. Des mesures énergiques sont nécessaires pour réparer les injustices qui font des Roms des Européens de seconde classe. Ainsi, il faudrait commencer par donner aux enfants une chance de s'instruire, et aux adultes,

une chance de trouver un emploi.

Les réformes visant à garantir aux Roms la protection des droits de l'homme ne donneront de résultats que si elles sont menées dans le cadre d'un dialogue avec les représentants roms. L'initiative de certains changements devra être prise par les communautés roms elles-mêmes. Cependant, rien ne changera tant qu'elles resteront la cible d'un discours de haine, tenu notamment par des responsables politiques. »

Les Roms encore et toujours victimes de la politique française

Nouvelle plainte pour de multiples violations du droit communautaire

Depuis 2007, des centaines de citoyens européens originaires de Bulgarie et de Roumanie et, pour l'essentiel, d'origine rom, ont été expulsés par la France en violation de la réglementation de l'UE. Suite à la stigmatisation des Roms et à la médiatisation des expulsions de cet été, l'opinion publique et la Commission européenne semblaient s'être émues et inquiétées du sort réservé à ces citoyens européens.

Sur la base d'informations extrêmement précises et de dizaines de cas individuels documentés, huit associations françaises - CCFD, Cimade, FASTI, GISTI, Hors la Rue, LDH, MRAP, Collectif Romeurope - viennent de saisir la Commission européenne d'une nouvelle plainte contre la France. Dans l'indifférence générale, ces mêmes associations avaient déjà déposé plainte en juillet 2008. Elles espèrent que, cette fois, la Commission ne se contentera plus, comme il y a deux ans, du temps de Jacques Barrot, de les remercier de leur initiative avant d'enterrer l'affaire.

La réglementation communautaire reconnaît aux Européens le droit de circuler librement dans l'espace de l'Union à condition de ne pas représenter une charge déraisonnable pour les pays où ils sont autorisés à des séjours d'une durée maximale de trois mois. La France éprouve manifestement des difficultés à accepter ce droit dès lors que des déshérités - notamment roms - s'en prévalent. A leur rencontre, tout est permis : interpellations arbitraires, destructions de biens, accusations sans preuve de séjours supérieurs à trois mois et d'indigence en l'absence de toute trace de recours aux services sociaux, etc. Dans cette nouvelle plainte, les associations signataires démontrent la violation des droits fondamentaux et garanties procédurales à l'encontre des communautaires, pourtant prévus de longue date par le droit de l'Union : le droit à une procédure contradictoire, à un recours effectif, l'adoption de mesures d'éloignement pour des motifs strictement limités par le droit et la jurisprudence communautaires. Cela ne s'arrêtera pas, loin s'en faut, avec l'inscription dans le droit de quelques dispositions protectrices, dans le contexte de l'adoption prochaine d'une réforme législative - la loi Besson - qui marque un tournant répressif et instaure un régime d'exception dans la « gestion » de l'immigration.

Puisse la Commission, attachée à son rôle de « gardienne des traités », et qui a récemment annoncé une simple « suspension » des procédures contre la France, se saisir de la question du traitement des ressortissants communautaires à travers une enquête approfondie et impartiale.

26 octobre 2010

Signataires :
CCFD - Cimade - FASTI - GISTI - Hors la Rue - LDH - MRAP - Collectif Romeurope



REGARDS CROISÉS SUR LE SARKOZYSME

NICOLAS SARKOZY

OU LA TENTATION DE LA DÉMOCRATIE MULTICOMMUNAUTAIRE

Vincent Geisser
Politologue
Président du CIEMI ⁽¹⁾

On retient souvent de l'action et du discours du Chef de l'État une tendance récurrente à instrumentaliser le couple immigration/insécurité et à jouer sur la peur de l'Autre (l'expulsion massive des Roms au cours de l'été 2010 en est une illustration dramatique) pour asseoir son pouvoir personnel et regagner à moindre frais une popularité déclinante. C'est oublier que Nicolas Sarkozy a aussi une autre tentation qui n'est pas simplement contextuelle mais qui constitue le fil d'Ariane de son projet sociétal : gouverner en s'appuyant sur des formes de représentations corporatistes et communautaires, lui donnant ainsi l'impression de mieux contrôler la société française. En effet, chez Nicolas Sarkozy ordre sécuritaire semble rimer avec ordre communautaire. De ce point de vue, les observateurs, les analystes et les opposants à la politique de N. Sarkozy commettent souvent, selon nous, une erreur d'interprétation : ils assimilent un peu trop rapidement le sarkozysme d'État en filiation directe avec le nationalisme conservateur de droite, teinté de populisme. C'est la thèse du sarkozysme comme version modernisée du bonapartisme. Dans cette perspective, N. Sarkozy serait le « digne

héritier » de la droite populiste qui trouverait ses racines historiques dans la France du XIXe siècle et qui a connu depuis de multiples versions (le boulangisme en fut l'expression la plus parlante). Or, il nous semble que le sarkozysme renvoie à une idéologie composite, se nourrissant d'influences contradictoires, y compris celles d'une certaine gauche progressiste et multiculturaliste. Au risque de choquer, nous défendrons la thèse que N. Sarkozy est à la fois l'héritier de Maurice Barrès et de SOS Racisme, en ce sens qu'il combine dans une même vision de la société française un nationalisme radical à un projet multiculturaliste d'agencement des groupes sociaux. C'est ce que nous qualifions - même si la formule peut apparaître antinomique - de « multiculturalisme nationaliste », alliant l'idée que la France est à la fois éternelle et diverse. Selon cette hypothèse, il n'est donc pas étonnant de voir le Président de la République jouer simultanément des registres nationalo-populistes (la stigmatisation de l'Autre, de l'étranger, de l'immigré, etc.) et célébrer la « diversité de la France » (l'apologie de la Différence). Ce que l'on entend tenté d'interpréter au premier regard

de démagogie n'est en fait que le produit d'une évolution idéologique de la droite française - notamment les nouvelles générations politiques à la tête de l'UMP- qui puise autant dans l'héritage conservateur de la droite classique (légitimiste, orléaniste et bonapartiste) que dans les « acquis » du multiculturalisme, avec un penchant très prononcé pour le « modèle anglo-saxon ». Du coup, le sarkozysme d'État apparaît davantage comme un symptôme que comme un facteur : N. Sarkozy n'a fondamentalement rien inventé. Il est, en revanche, représentatif d'une nouvelle génération d'hommes et de femmes politiques de droite (Nadine Morano et Brice Hortefeux sont sûrement les plus représentatifs de cette évolution) qui n'a aucun scrupule à user de thématiques flirtant parfois avec la xénophobie, tout en promouvant la vision d'une « France riche de sa diversité » : ils vendent en quelque sorte aux électeurs français le nationalisme et l'antiracisme dans le même package politique, sans y percevoir la moindre contradiction. D'où, au final, une pratique politique qui consiste à flatter les communautés ethniques et religieuses, à s'appuyer sur les « conseils représentatifs » et les « ordres corporatistes », et à promouvoir des leaders communautaires, pour gouverner la société française d'aujourd'hui, au détriment des organisations universalistes (les partis, les syndicats, les associations d'intérêt général). C'est le triomphe d'une gouvernance composite et éclatée mais redoutablement efficace sur le plan électoral. En ce sens, le sarkozysme d'État par son art de combiner les contraires et de marier les paradoxes marque la fin d'une époque : la disparition progressive de la démocratie représentative au profit d'une démocratie segmentaire et parcellitaire, où la peur de l'immigré se combine volontiers à la défense de la diversité, le nationalisme au multiculturalisme, le néo-racisme à l'anti-racisme et où les dirigeants politiques préfèrent parler aux représentants des « communautés » et des « intérêts particuliers » qu'au peuple français.



(1) Centre d'information et d'étude sur les migrations internationales à Paris qui publie la revue Migrations Société.

BERLUSCONI ET SARKOZY : TENTATIVES DE RÉFLEXION

Gianluca Paciucci

Professeur de lettres au Lycée «A.Issel» de Finale Ligure (Savona) et rédacteur du bimensuel « Guerre&Pace » (Milano)

« O guignon! je crois que me suis embrené! » Qu'avait-il fait?

Je l'ignore : mais je sais bien qu'il a fait ainsi sur toute chose.

(Sénèque, Apokolokyntose IV, 2)

L'historien Antonio Gibelli⁽¹⁾ a raison de dire que Berlusconi réussira à apparaître comme le fondateur d'une ère politique, celle qui fut inaugurée en 1994 avec la « descente dans l'arène » de l'entrepreneur lombard, ère qui n'est pas encore achevée. Au plus fort de l'implosion des partis de la première République (démocrates-chrétiens et socialistes sous la pression des magistrats de « maniplite ») et à peine accompli le suicide des communistes (le PCI fut dissous par une décision de ses dirigeants, imposée ensuite à la base), Berlusconi fonda Forza Italia sauvant ainsi la droite du mauvais pas dans lequel elle se trouvait. Le nouveau parti (bien que décrit « de plastique » et « liquide », il allait s'avérer en réalité solidement ancré de par ses rapports avec les intérêts et la mentalité d'une classe moyenne égarée et pleine de rancœur) eut le succès immédiat d'un nouveau produit lancé sur le marché et fut accueilli très favorablement par les consommateurs-clients électeurs-dociles. Berlusconi a depuis lors marqué de son sceau les choix économiques de l'Italie et l'imaginaire de parties importantes de la population, s'insinuant partout autant grâce à un formidable appareil de propagande qu'à l'inconsistance de ses prétendus rivaux, fanatiquement antiberlusconiens dans le discours mais en réalité pétris de berlusconisme, presque envoûtés par le *conducator**. Et en tout cas inertes, incapables de réaction. A cette inertie, Berlusconi a opposé une hyperactivité, infligeant à l'Italie un stress quotidien, à travers les attaques répétées contre la Constitution, contre les magistrats, les travailleurs et les journalistes - semblable dans ce dernier cas à un *caudillo* sud-américain, à un Chavez, fut-ce avec des buts bien différents⁽²⁾, - se montrant à la fois capable de renforcer son propre camp (constitué aussi de victimes sociales de ses choix) et de briser le camp adverse.

Je ne sais pas, au contraire, si Sarkozy réussira à apparaître comme le fondateur d'une ère politique, et ce pour deux raisons fondamentales : bien qu'il se soit voulu le porte-drapeau d'une rupture avec la vieille politique, ce dont il s'est largement vanté et malgré des amitiés dans les médias et dans le monde de l'entreprise, n'étant pas lui-même entrepreneur, il n'est pas tout à la fois arbitre et joueur, contrairement à son ami Berlusconi⁽³⁾ : et de ce fait il reste un politique traditionnel. La seconde raison consiste en l'existence visible d'une opposition, même si elle est plus sociale que politique : en effet si les partis de la gauche française sont des *zombies* complices du sarkozysme, les syndicats bénéficient d'un réel consensus de

masse qui se concrétise en manifestations et grèves dures (contre la contre-réforme des retraites cet automne par exemple). Mais tandis que les syndicats français paralysent le pays, faisant la preuve de leur réelle capacité d'hégémonie - certes avec la part d'opportunisme habituel -, en Italie, le seul syndicat quelque peu représentatif et combatif - les métallos CGIL (FIOM) *** - est soumis à d'incessantes critiques visant à l'accuser carrément de rapports avec le terrorisme et se trouve de fait isolé des partis de centre-gauche (Partito Democratico, Italia dei Valori et UDC- Unione di Centro). L'échec souhaitable de Sarkozy (comme celui de Juppé il y a quinze ans) passe par la victoire dans les rues d'une France aux mains des grévistes ; les victoires répétées de Berlusconi passent par la démonstration et la défaite de la rue et des places italiennes. Celui qui s'oppose de façon sérieuse et radicale est, en Italie, un « ennemi du peuple », et plus particulièrement du « Peuple de la Liberté », l'actuel nom du parti berlusconien.

Dans chacun de ces deux pays se posent des questions qui sont autant d'éléments pour comprendre ce qui se passe : en résumé pour la France, j'évoquerai la « question musulmane » et la « question septentrionale » pour l'Italie. Dans le premier cas, le président français doit gérer la présence d'environ quatre millions de musulmans - pour la plupart citoyen(ne)s français(es), mais qui semblent constituer encore un monde à part dans le paysage social et politique : un urbanisme du mépris a créé des villes à part, des cités et des *banlieues*, c'est-à-dire de véritables lieux de marginalisation où les fantasmes du patriarcat méditerranéen s'unissent aux violences du capitalisme postfordien, menaçant l'existence même de femmes et d'hommes. Des *banlieues*, chaque 14 Juillet ou 31 décembre, ou à l'occasion d'une *bavure* policière ou d'un match de foot (un France-Algérie « amical », en 2002, a pris valeur d'exemple...), s'élève le cri de rébellion des jeunes d'origine maghrébine, parfois encouragé par des imams obtus, et rendu terriblement inaudible par une classe politique française qui a fait de la défense de ses propres privilèges son premier objectif. Le style de vie de Sarkozy et de son *clan* (mais la gauche « socialiste » ne se distingue pas par sa sobriété), comme leurs choix économiques constituent une agression permanente à l'encontre de ceux qui vivent à la périphérie des grandes villes. Au cri sporadique et douloureux des jeunes de *banlieues* succède un silence tout aussi lourd de tensions. En Italie, une telle question est classée sous la rubrique « immigration », et traitée par l'actuel gouvernement avec une macabre hypocrisie, soutenue par d'illustres membres de l'« opposition » : là aussi urbanisme du mépris, attaque contre la vie des migrants, obstacles permanents à toute possibilité de travail et de socialisation pour qui a choisi l'Italie comme pays dans lequel (sur)vivre. Ces nœuds s'imbriquent, chez nous, avec

la « question septentrionale » : Berlusconi, après avoir dédouané le parti fasciste (l'« ingrat » et ambigu leader des postfascistes, Gianfranco Fini, est certes aujourd'hui l'ennemi numéro un du Président du Conseil), a également ouvert la porte au sécessionnisme padanien, conduit par des politiciens rusés⁽⁴⁾, animé de pulsions racistes et à tendance totalitaire. La Ligue avec des ministères-clé (Intérieur, Réformes...) gouverne notre pays et la plupart des régions et des administrations du Nord avec ce slogan de « Maîtres chez nous » : de là une myriade de lois visant à défendre une inexistante ethnie padanienne inventée. L'axe Berlusconi-Bossi dirige l'actuelle majorité, et le style de chacun, fait de machisme et de goujaterie⁽⁵⁾, de menaces à l'encontre de leurs adversaires et de tentatives de *préapartheid*, recueille les voix et triomphe. Le machisme rapproche également Berlusconi et Sarkozy et ces deux derniers les mâles de toute espèce dans les deux hémisphères. Mais alors que le séparatisme est typique de notre pays, le centralisme français a battu en brèche ses particularismes, qui n'ont survécu que sous la forme de satrapes locaux dictant des lois, mais comme *longa manus* de Paris.



Berlusconi et Sarkozy sont, bien que de manière différente, des figures de l'innommable « question occidentale et chrétienne », c'est à dire de cette partie du monde qui se croit (de façon hégélienne) le but et la fin de l'Histoire et qui n'en est au contraire que le moteur infécond : puissant, depuis le triomphe des Lumières, et porteur de mort pour qui se met, à tort ou à raison, en travers de sa route.

(Traduit de l'italien par Michèle Fontana et révisé par Jean-Yves Feberey)

*Mot roumain dont le premier emploi en politique remonte au roi Carol II de Roumanie, à la fin des années trente. Il a été repris ensuite par Nicolae Ceausescu.

**La Confédération Générale Italienne du Travail (CGIL) est le plus important syndicat italien, avec environ 5 750 000 inscrits. FIOM : Fédération syndicale internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie.

- (1) Antonio Gibelli, *Berlusconi passato alla storia*, Roma, Donzelli, 2010, pp.121
- (2) La catégorie gramscienne de « césarisme progressif » et de « césarisme régressif » pourrait être utile.
- (3) Les « amis » de Berlusconi : au niveau international, il faut rappeler ces extraordinaires exemples de démocratie que sont Poutine et Kadhafi, tous deux complices de notre président dans d'intrépides opérations économiques, mais également pour ce qui est de Poutine dans de minables déclarations politico-sexuelles à caractère exhibitionniste ; au niveau italien, je rappelle que Forza Italia a été fondé par des figures comme Cesare Previti, condamné pour corruption et interdit à perpétuité de toute fonction publique; et Marcello Dell'Utri condamné pour ses accointances avec la mafia.
- (4) Les biographies, les déclarations et les options politiques des principaux notables padaniens sont inquiétantes : celles de l'eurodéputé Borghezio, aux sympathies clairement fascistes, catholique traditionaliste et ami des fanatiques d'Europe centrale, sont exemplaires. Sur la Ligue du Nord, voir le beau volume de Lynda Dematteo *L'Idiotie en politique. Subversion et néo-populisme en Italie*, Paris, CNRS Editions-Ed.de la Maison des Sciences de l'homme, 2007, 255 pages.
- (5) Les scandales « sexuels » et les boutades de corps de garde des deux hommes sont innombrables, mais plutôt que de susciter le rejet, ils semblent leur attirer le consensus d'une opinion publique complice. Seule une partie du mouvement féministe réussit à réagir et à se battre contre l'atteinte faite aux femmes, depuis les « innocentes » blagues et le priapisme du Chef, jusqu'aux « féminicides » qui ensanglantent les maisons tant aimées des Italiens.



LE POPULISME

Kolja Lindner (*)

Doctorant au Centre Marc Bloch de Berlin.

Nicolas Sarkozy populiste ? Bien que la réponse affirmative à cette question fait l'objet d'une relative unanimité, les concepts mobilisés pour saisir le phénomène que représente l'actuel président français sont divers : « Starkozysme » (Olivier Duhamel/Michel Field), « Téléprésident » (François Jost/Denis Muzet), « L'hyperprésident » (Éric Maigret), « Sarkoberlusconisme » (Pierre Musso) etc. Toutes ces analyses constatent une importante capacité de Nicolas Sarkozy à capter l'attention, à mobiliser de l'identification, à séduire son public et à 'encapsuler du sens' dans des séquences linguistiques ou allégoriques ('travailler plus pour gagner plus', 'Kärcher'...).

Font en revanche défaut des analyses qui articulent cette technique de communication politique avec les rapports de domination, qu'il s'agisse de ceux de classe, de 'race' ou de genre. Le seul constat d'une certaine forme de communication politique ne suffit en effet pas pour saisir le phénomène du sarkozysme. Au contraire, il faut placer celui-ci dans le contexte d'une crise d'hégémonie à plusieurs niveaux. Dans son livre *La France en Révolte*, Stathis Kouvelakis a démontré que, depuis le milieu des années 1980, la société hexagonale fait face, à une « instabilité hégémonique » (p. 15) : l'implantation d'un régime d'accumulation néolibérale y suscite d'importantes résistances populaires. Les années 1980 sont également un moment clé pour comprendre la précarité de l'hégémonie dans un autre registre. Avec la 'Marche pour l'égalité et contre le racisme' de 1983, la question des discriminations raciales et de l'immigration postcoloniale a persévérément surgi dans le débat public. De plus, nous assistons depuis le tournant du nouveau millénaire, avec les débats sur le PACS et la parité, à une crise des arrangements traditionnels de genre conférant aux questions sexuelles une actualité politique de première importance.

La technique populiste de Nicolas Sarkozy et son ascension progressive au pouvoir à partir de 2002 est à resituer dans ce contexte. Le président de la République répond aux crises d'hégémonie exposées précédemment et cherche à les résoudre ou, au moins, à leur procurer des 'formes de mouvement' (dans le sens où le Marx du Capital parlait de « *Bewegungsformen* » pour les contradictions non résolues, mais fixées et ainsi empêchées d'éclater, sans toutefois être immobilisées). Pour saisir ce projet politique, un outil de théorie politique me semble aussi approprié que méconnu en France : le concept de 'populisme autoritaire' forgé par Stuart Hall. Dans la suite de ce texte, après un bref résumé de la discussion des cultural studies depuis la fin des années 1970 autour de la

politique thatchérienne qui a donné naissance au concept en question, je vais essayer de démontrer comment l'analyse du populisme sarkozyen pourrait s'enrichir des connaissances produites dans ce contexte britannique. Vu la destination éditoriale de cet article, il me semble utile d'étudier en particulier ici l'aspiration hégémonique du sarkozysme dans un registre spécifique de crise de direction politique : le champ du postcolonial.

Le théorème du populisme autoritaire

Dans leur analyse *Policing the crisis*, Stuart Hall et ses collaborateurs se sont interrogés sur les raisons pour lesquelles, dans la Grande Bretagne des années 1970, a pu surgir une 'panique morale' autour de la délinquance (imputée exclusivement à des auteurs issus de minorités racialisées), sans qu'une recrudescence quantitative ou qualitative du phénomène a pu être enregistrée. Suite à cette observation, les auteurs conçoivent les délits en question « non pas comme un fait, mais comme un rapport » (p. viii), un rapport entre l'acte déviant d'un côté et sa perception publique, les appareils étatiques de contrôle et les instances de répression de l'autre. L'attention accrue à la délinquance est ainsi révélatrice d'un changement dans « la relation entre les appareils politico-juridiques, l'instance du politique, les formes de consentement, de légitimation, de coercition et de domination - les éléments qui contribuent au maintien ou à la désintégration d'un mode spécifique d'hégémonie » (p. 196). Les auteurs de *Policing the crisis* constatent donc un glissement d'une gestion consensuelle des conflits à une direction marquée de coercition et contrôle, d'un 'consensus administré' à un « *dissentiment administré* » (p. 320).

Cette situation, à plusieurs égards comparable à celle qu'a connue la France lors de la campagne présidentielle de 2002, a favorisé la prise du pouvoir de Margaret Thatcher, dont la politique est désormais analysée en termes de « populisme autoritaire ». En décembre 1986, Stuart Hall écrit rétrospectivement dans la revue *Marxism Today* : « Le populisme autoritaire a été une manière de caractériser la nouvelle forme de politique hégémonique qui a émergé sur la scène britannique avec la formation de la 'nouvelle droite' au milieu des années 1970. Il saisissait un changement dans l'équilibre des forces sociales et politiques ainsi que dans les formes d'autorité politique et de régulation sociale telles qu'elles sont institutionnalisées dans la société à travers l'État. Le populisme autoritaire incluait une tentative de déplacer le centre de gravitation dans la société et dans l'État vers le pôle 'autoritaire' de régulation. Il essayait d'imposer un

AUTORITAIRE DE NICOLAS SARKOZY

nouveau régime de discipline sociale et de commandement 'd'en haut' dans une société de plus en plus vécue comme manquant de direction et de contrôle. La partie 'populiste' de cette stratégie exigeait cependant que ce mouvement vers de nouvelles formes d'autorité et de régulation sociale 'd'en haut' soit ancré dans des peurs populaires et anxietés 'd'en bas'. Ce mouvement pour lequel la dérive vers une société d'ordre était un net indice, a été essentiellement caractérisé par le fait que le désarrimage vers une discipline sociale renforcée devrait se faire tout en maintenant le chichi formel de l'État libéral-démocratique. » (p. 14)

En somme, le populisme autoritaire constitue un projet politique pour regagner l'hégémonie en prenant en compte les aspirations populaires. Dans l'article « The Empire Strikes Back » publié dans le *New Socialist* de juillet-août 1982, Stuart Hall précise que le thatcherisme visait « à fonder directement des politiques néolibérales dans un appel 'au peuple', à les enraciner dans les catégories essentialistes de l'expérience du sens commun et du moralisme pratique - et à édifier (et non seulement de réveiller) ainsi un 'peuple' particulier, constitué de classes, groupes et intérêts ».

En s'appuyant sur la théorie des discours d'Ernesto Laclau, Stuart Hall soutient que l'unité d'un système idéologique, qui n'est pas à l'abri des contradictions internes, se construit par une 'interpellation' spécifique des sujets. Celle-ci procède par une 'densification' dans laquelle une interpellation en rappelle une autre : par exemple une interpellation politique fait écho à une interpellation religieuse précédente. Le populisme autoritaire en tant que système idéologique crée ainsi une cohérence de renvoi. Avec son assemblage de différents discours, il s'engage, comme l'écrit Stuart Hall dans un de ses rares textes disponibles en français, dans « le travail de production de nouvelles positions du sujet et dans la transformation des subjectivités ». Il peut ainsi aboutir à une constitution de « nouvelles positions de sujet à partir desquelles ses discours sur le monde font sens » (« Le crapaud dans le jardin : thatcherisme et théorie ». In : Stuart Hall : Identités et Cultures. Politiques des cultural studies, p. 247)

Ainsi le populisme autoritaire forme son propre ensemble politique : « En développant des pratiques qui articulent des différences dans une volonté collective ou en produisant des discours qui condensent une sélection de différentes connotations, les conditions dispersées de pratique de différents groupes sociaux peuvent effectivement être coordonnées d'une manière que les forces sociales ne deviennent pas simplement une classe 'en soi', positionnée par d'autres rapports sur lesquels elle n'a pas de contrôle. Cette classe devient éga-

lement capable de s'inventer comme une force historique, une classe 'pour soi', apte à établir des nouveaux projets collectifs. » (Stuart Hall : « Signification, Représentation, Ideology : Althusser and the Post-Structuralist Debates ». In : *Critical Studies in Mass Communication*, vol. 2, no. 2, juin 1985, p. 96)

mondiale et les fêtes nationales, tel que le dernier 14 Juillet.

Si l'idéologie 'interpelle' les individus en tant que sujets - le sujet étant à la fois un centre d'initiatives et un être assujéti -, les discours mémoriels de Nicolas Sarkozy sont une opération idéologique. Les subalternes sont appelés à s'inscrire, avec leur



Sarkozy postcolonial

L'effort de Stuart Hall consistant à concilier la théorie d'hégémonie d'Antonio Gramsci avec celle d'idéologie de Louis Althusser tout en les tournant vers l'analyse concrète d'un projet de domination politique me semble particulièrement pertinent pour l'étude critique du populisme de Nicolas Sarkozy. Prenons pour illustration l'exemple de ses interventions concernant le passé colonial, sujet qui renvoie aux débats récurrents sur l'immigration et les discriminations raciales.

Les discours tenus sur ces questions par Nicolas Sarkozy, tels que ceux de Toulon (7/2/2007) et de Dakar (26/7/2007), font d'abord la preuve d'une simple glorification du colonialisme. Mais outre cette tradition droitière bien connue, nous trouvons dans les discours sarkozystes une autre dimension : celle de la récupération d'une mémoire subalterne. Depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, les commémorations de la Seconde Guerre mondiale incluent systématiquement les soldats coloniaux (par exemple les discours des 8 Mai 2008, 2009 et 2010). Il en est de même pour les commémorations de la Première Guerre

mémoire, dans l'histoire nationale. De nouvelles 'interpellations' nationales sont ainsi esquissées, permettant à toutes les parties de la population française, minorités issues de la colonisation incluses, à se percevoir comme partie intégrante d'un projet national qui se construit de son côté de nouveau contre 'les autres'.

C'est la raison pour laquelle il est trop simpliste de se scandaliser uniquement des traits racistes du sarkozysme, la 'panique morale' au sujet des Roms cet été en étant le dernier exemple. Il s'agit bien davantage d'identifier un projet politique qui essaie d'articuler de manière autoritaire-populiste les pratiques de différents groupes sociaux. C'est ce que nous observons dans les discours sarkozystes commémorant les soldats coloniaux. Ils coordonnent des pratiques divergentes, plus précisément des différentes pratiques mémorielles : celles, plutôt classiques, commémorant les guerres mondiales, et celles qui recourent à la mémoire subalterne (de la colonisation). Gérard Noiriel, dans son livre *A quoi sert « l'identité nationale »*, a démontré la logique de cette opération discursive : Nicolas Sarkozy s'est approprié l'idée « que l'immi-

gration était une composante légitime de la mémoire nationale » - mais en l'utilisant à des fins spécifiques, à savoir pour opposer « les Français issus des immigrations passées, qui ont fait l'effort de s'intégrer en devenant riches et puissantes, et les nouveaux immigrants, qui ne respectent pas la loi et vivent dans la misère parce qu'ils ne font rien pour s'en sortir » (p. 140).

L'inclusion des soldats coloniaux dans les commémorations nationales est un exemple concret de cette manière particulière par laquelle Nicolas Sarkozy recherche l'hégémonie. En prenant en compte les aspirations mémorielles des minorités racialisées, le président français est capable de présenter une forme discursive à but hégémonique qui effectue une association contradictoire dans laquelle prime la domination, mais qui propose également un exutoire pour les subalternes.

Cet effort politique ne se réduit pas aux seuls discours. Il se trouve également dans les rapports de commissions qui visent à réformer les commémorations nationales et l'enseignement de l'histoire, tels que le 'Rapport d'information au nom de la mission d'information sur les questions mémorielles' coordonné par Bernard Accoyer en 2008 et le 'Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques' dirigé la même année par André Kaspî.

Ces rapports prennent en effet note d'une croissante demande de reconnaissance des minorités racialisées du passé de leurs ancêtres. Se souciant de l'« unité spirituelle » de la France (p. 25), la commission Kaspî propose une concentration des commé-

morations nationales sur trois dates (le 14 Juillet, le 11 Novembre et le 8 Mai) tout en élargissant leur signification par l'inclusion du fait colonial, réduit aux soldats coloniaux. La commission Accoyer dénomme cette opération « un appel au rassemblement autour d'une histoire nationale » dont elle espère « un renforcement du sentiment d'appartenance collective des citoyens à la nation » (p. 67).

Pour l'instant, nous attendons toujours la mise en application réglementaire de ces propos. Ils sont néanmoins l'indice d'une stratégie autoritaire-populiste dans le sens entendu par Stuart Hall. Reste à voir si cette stratégie s'avère vraiment capable de s'attaquer aux crises hégémoniques en France, de proposer de nouveaux « équilibres de compromis » (Gramsci) qui tiennent la route. Le récent mouvement social à propos de la réforme des retraites suggère que le projet hégémonique de Nicolas Sarkozy a au moins partiellement échoué.

Quelques textes du débat sur le populisme autoritaire ont été publiés aux Éditions Amsterdam en 2008 (Stuart Hall : Le populisme autoritaire. Puissance de la droite et impuissance de la gauche au temps du thatcherisme et du blairisme).

(*)Kolja Lindner est doctorant au Centre Marc Bloch de Berlin. Sa production scientifique est accessible sous http://halshs.archives-ouvertes.fr/export_listperso_xml.php?url_id=0000000004079

OUVRAGES SUR LE SARKOZYSME

L'Afrique répond à Sarkozy : contre le discours de Dakar, éd. Philippe Rey, 2009, 479 p. 6,90 euro.

BADIOU Alain, De quoi Sarkozy est-il le nom ? : Circonstances, 4, Lignes, 2007, 157 p. 14 euro.

CALVET Louis-Jean, VÉRONIS Jean, Les mots de Nicolas Sarkozy, Le Seuil, 2008, 175 p. 16 euro.

CHOLLET Mona, Rêves de droite : défaire l'imaginaire sarkozyste, Zones, 2008, 152 p. 12 euro.

CHRÉTIEN Jean-Pierre (dir.), L'Afrique de Sarkozy : un déni d'histoire, Karthala, coll. Disputatio, 2008, 203 p. 18 euro.

DE COCK Laurence, MADELINE Fanny, OFFENSTADT Nicolas, WAHNICH Sophie (dir.), Comment Nicolas Sarkozy écrit l'histoire de France : dictionnaire critique, Agone, coll. Passé & présent, 2008, 203 p. 15 euro.

« **Dictionnaire du sarkozysme** », Lignes n° 33, 2010, 166 p. 19 euro.

FONTENELLE Sébastien, La position du penseur couché : petites philosophies du sarkozysme, Libertalia, 2007, 195 p. 7 euro.

FOUTOYET Samuël, Nicolas Sarkozy ou la Françafrique décomplexée, Tribord, coll. Flibuste, 2009, 153 p. 4,50 euro.

MEDIAPART, PLENEL Edwy (dir.), N'oubliez pas ! : faits & gestes de la présidence de Sarkozy. Décryptage au jour le jour d'une contre-révolution, éd. Don Quichotte, 2010, 303 p. 19,90 euro.

« **La new droite : une révolution conservatrice à la française ?** », Mouvements n° 52, La Découverte, 2007, 176 p. 15 euro.

PINÇON Michel, PINÇON-CHARLOT Monique, Le président des riches : enquête sur l'oligarchie dans la France de Sarkozy, Zones, 2010, 223 p. 14 euro.

PORTELLI Serge, Le sarkozysme sans Sarkozy, Grasset, 2009, 270 p. 18 euro.

LIBRAIRIE LE POINT DU JOUR
58, rue Gay-Lussac
75005 PARIS

A lire également dans le n°275 de Différences de juillet-août-septembre, l'article d'André Tosel :

Un nouveau pas vers la désamancipation : la stratégie de guerre civile préventive du régime sarkozien



LA RÉVOLTE DE THIAROYE

Armelle Mabon

Enseignante-chercheur à l'Université Bretagne Sud (*).

Les combattants « indigènes » faits prisonniers par les Allemands en juin 1940 sont – pour le plus grand nombre – internés en France dans des frontstalags et non en Allemagne (près de 70 000 en 1941).

Les Allemands ne veulent pas les garder sur leur sol de peur de contamination raciale. Le 21 novembre, 1 280 tirailleurs débarquent à Dakar pour être immédiatement transportés à la caserne de Thiaroye par camions⁽¹⁾.

Conformément à la volonté du ministre des Colonies, les anciens prisonniers doivent être rapatriés le plus rapidement possible dans leurs villages et ventilés selon leur territoire d'origine. Cinq cents hommes doivent prendre le train pour Bamako le 28 novembre. En métropole, nombre de formalités préalables – habillement, paiement des rappels de solde de captivité, remboursement des livrets de caisse d'épargne, examen des droits à avancement, vérification des grades FFI – n'ont pas été remplies. Les opérations s'en trouvent singulièrement compliquées. Les cinq cents hommes en partance pour Bamako, n'ayant pas obtenu satisfaction sur le règlement administratif de leur temps de captivité, refusent de prendre le train.

D'après les archives, et selon la réglementation en vigueur au moment de leur départ de Morlaix, ils n'ont perçu qu'un quart de leur rappel de solde et on leur a promis qu'ils toucheraient le complément une fois arrivés à Dakar. Le général commandant supérieur étant en tournée, c'est le général Dagnan, commandant la division Sénégal-Mauritanie⁽²⁾ qui entame les palabres, alors que sa voiture est bloquée par les tirailleurs.

Zonguo Reguema du Burkina Faso, témoin direct de la tragédie de Thiaroye se rappelle que, contrairement à ce qui leur a été promis, le général leur annonce qu'ils ne seront pas payés à Dakar mais dans leur cercle⁽³⁾. Dans son rapport écrit après la mutinerie, le général Dagnan indique qu'il leur a promis d'étudier la possibilité de leur donner satisfaction après consultation des chefs de service et des textes. Sur cette ultime promesse, les tirailleurs le laissent partir après qu'il eut exprimé sa satisfaction personnelle d'ancien prisonnier de les revoir. Bénéficiant d'un congé de captivité, il a quitté l'Allemagne en 1941 « pour lever, instruire et mettre sur pied les belles unités sénégalaises⁽⁴⁾ ».

Mais la conviction du général Dagnan est formelle : le détachement est en état de rébellion, le rétablissement de la discipline et l'obéissance ne peuvent s'effectuer par les discours et la persuasion⁽⁵⁾. Se considérant pris en otage, il met sur pied une démonstration de force militaire pour impressionner les anciens prisonniers de guerre. Le général commandant supérieur de Boisboissel, revenu de tournée, donne son accord pour une intervention le 1er décembre au matin à l'aide de trois compagnies indigènes, un char américain, deux half-tracks, trois automitrailleuses, deux bataillons d'infanterie, un peloton de sous-officiers et hommes de troupes français⁽⁶⁾.

Le bilan officiel est de vingt-quatre tués, onze décédés des suites de leurs blessures, trente-cinq blessés, quarante-cinq mutins emprisonnés⁽⁷⁾. Du côté des forces armées, on déplore un tirailleur blessé et trois officiers contusionnés. Roger Bokandé, tireur d'élite du bataillon de Saint-Louis appelé pour cette opération de maintien de l'ordre, se souvient des anciens prisonniers arborant fièrement leurs galons, faisant face aux officiers français et ne montrant aucune peur de tomber sous une rafale de mitraillettes⁽⁸⁾. Tout comme Zonguo Reguema, il précise que ce sont les Blancs qui ont tiré.

Réécriture de l'histoire

Les différents rapports qui ont suivi ce funeste 1er décembre mentionnent un énervement perceptible depuis le débarquement à Dakar du fait que seul l'échange des billets de banque français en billets AOF. est effectué. Le général Dagnan énumère les doléances des anciens prisonniers : paiement de l'indemnité de combat de 500 francs, d'une prime de démobilisation, d'une prime de maintien sous les drapeaux, après la durée légale, équivalent à la prime de rengagement⁽⁹⁾.

À aucun moment le général Dagnan n'indique le rappel de solde (les trois quarts restant), alors que cette promesse non tenue cristallise les mécontentements. Le 12 décembre 1944, le colonel Siméoni écrit qu'à Morlaix « cette promesse a été faite à la légère pour calmer les prisonniers et pour se débarrasser de ce personnel encombrant. En fait, [ils] avaient perçu plus que leurs droits⁽¹⁰⁾ ». Cette assertion est renforcée par l'inspecteur Mérat qui martèle que les revendications importantes sont généralement injustifiées : « Ainsi les réclamations des ex-prisonniers de guerre étaient fondées sur une faible part, [...] en matière de soldes, tous les ex-prisonniers avaient touché en France plus que leur dû, [...] les indications ont été données dans la métropole par des personnes irresponsables⁽¹¹⁾ ».

Insinuer que ces prisonniers ont reçu plus que leur dû alors qu'ils n'ont perçu qu'un quart de leur rappel de solde relève de la pure mauvaise foi.

Les rapports contradictoires de l'armée après la mutinerie de Thiaroye posent question sur leur utilisation dans le processus de clarification des événements. Une lecture comparée des textes réglementaires et des rapports fait apparaître que la revendication majeure des anciens prisonniers – le paiement de la totalité des rappels de soldes – est minorée, voire expurgée des rapports. Plus précisément, tout est commenté pour que les trois quarts de rappel de solde du n'apparaissent pas en tant que tels. Les forces armées stationnées à Dakar ne voulaient pas ou ne pouvaient pas assurer ce paiement malgré la réglementation formelle. Il « fallait » donc obvier à la preuve d'une revendication des plus légitimes réprimée dans le sang. L'absence de télégrammes officiels réglementant les droits de ces anciens prisonniers dans les archives pourraient s'inscrire dans cette tentative d'occultation ou de travestissement des faits.

Quand la rumeur aide le camouflage d'une responsabilité

Depuis plusieurs années, et de manière récurrente, une rumeur provenant de diverses sources explique une soi-disant complexité dans le retour des ex-prisonniers à travers l'échange de marks en francs CFA alors que, comme nous venons de le voir, à aucun moment les rapports officiels bien que fallacieux n'évoquent la présence de marks et la difficulté du change avant la mutinerie. Il est difficile de dater l'origine de cette rumeur. La monnaie allemande est évoquée dans une interview d'un ancien prisonnier condamné pour fait de mutinerie, Doudou Diallo, diffusée dans la revue *Afrique histoire* n°7 de 1983 : « L'aube tragique du 1er décembre 1944 ». A aucun moment Doudou Diallo n'évoque le change de marks en francs CFA à Thiaroye, il indique juste qu'il était en possession de marks d'occupation qui, en fait, a été une monnaie qui a eu cours très peu de temps au début de l'occupation mais que les personnes ont dû restituer. Il est probable que des prisonniers ont pu les garder mais cela devait représenter une somme bien marginale. C'est à Morlaix que Doudou Diallo a demandé à les changer. Le film de Sembène Ousmane, *Le camp de Thiaroye en 1988* parle d'un problème de change mais de francs français en francs CFA. L'historien sénégalais Mbaye Gueye cite, dans un long article sur Thiaroye, Doudou Diallo mais en





situant la demande à Thiaroye alors que c'était à Morlaix : « Enfin ils souhaitent pouvoir échanger leurs marks d'occupation contre la monnaie qui avait cours en Afrique française⁽¹²⁾ ». Dans une interview diffusée en 2010 sur Internet dans le cadre du cinquantième anniversaire des Indépendances, Ibrahima Thioub, directeur du département Histoire de l'Université Cheik Anta Diop successeur de Mbaye Gueye, reprend cette interprétation en l'amplifiant car il évoque le paiement en marks du travail de ces prisonniers dans les camps en Allemagne et la difficulté du change⁽¹³⁾. C'est en 1994 que l'historien Yves Benot, pourtant peu suspect d'allégeance avec le pouvoir militaire, indique clairement le change de marks : « Des tirailleurs sont libérés des camps de prisonniers de guerre allemands et démobilisés. Débarqués le 21 novembre à Dakar, ils sont rassemblés au camp de Thiaroye à quelques kilomètres de la capitale. Mais ils attendent de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks⁽¹⁴⁾ ». Ce passage est régulièrement repris sur différents sites Internet sans que le livre soit toujours cité et avec parfois des rajouts pour le moins inopportuns comme ici « Mais ils attendent de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks (monnaie officielle de la République fédérale d'Allemagne depuis juin 1948) ». Le passage entre parenthèse ne figure pas dans l'ouvrage d'Yves Benot⁽¹⁵⁾ qui ne donne pas plus d'éléments sur la provenance de ces ex-prisonniers mais en indiquant seulement « des camps de prisonniers de guerre allemands » sans préciser en France occupée, la confusion sur le lieu de détention est alors possible. C'est ainsi que l'on voit apparaître sur des sites Internet une nouvelle réécriture de l'histoire : « Comme si cela ne suffisait pas, bon nombre de ces survivants seront condamnés jusqu'à 2 et 3 ans de prison ferme pour «insubordination». Certains sortaient des camps de concentration nazis⁽¹⁶⁾ ». Ainsi la corrélation entre présence de marks et internement en Allemagne et pourquoi pas en camps de concentration se trouve légitimée malgré les travaux antérieurs d'historiens comme ceux de Myron Echenberg⁽¹⁷⁾. Sur le site royaliste Les Manants du Roi, Philippe Lamarque, docteur en droit, parle même de réquisition pour l'organisation Todt avec l'exigence du change des Reichmarks en francs⁽¹⁸⁾ ».

La presse nationale s'engouffre également dans la rumeur : « A Thiaroye, la mort pour solde de tout compte. Il y a soixante ans, le 1er décembre 1944, les tirailleurs sénégalais, réclamant leur salaire, furent massacrés. En novembre 1944, l'armée rapatriée à Dakar les tirailleurs sénégalais, démobilisés après avoir été tirés des camps de prisonniers allemands où ils avaient échoué pour avoir défendu la France au combat en juin 1940. Contrairement aux combattants « français » blancs ils n'ont pas reçu leurs arriérés de solde, pas plus qu'on n'a échangé leurs marks⁽¹⁹⁾ ». Avec de telles assertions, il n'est pas étonnant que les lecteurs fassent valoir leur étonnement en demandant pourquoi les Sénégalais ont été libérés en 1944 alors que les prisonniers « blancs » ont recouvré la liberté qu'en mai 1945. Même si Thiaroye n'a pas suscité de nombreuses recherches chez les historiens, des travaux solides existent cependant depuis plusieurs années⁽²⁰⁾. Evidemment, ils n'accréditent pas cette thèse rampante d'une captivité en Allemagne, d'un problème d'échange de marks mais, force est de constater que la rumeur trouve une prégnance par une propagation peu usitée par les historiens : l'image. Dans certains documentaires, se glisse furtivement cet épisode d'échange de marks comme dans « Tirailleurs une mémoire à vif » de Florida Sadki (2006). Le film d'animation de Rachid Bouchareb « l'ami ya bon » (2004)⁽²¹⁾ se présente ainsi :

« 1er décembre 1945 - Un jour d'infamie. Des tirailleurs sénégalais sont libérés des camps de prisonniers de guerre allemands et démobilisés. Débarqués le 21 novembre à Dakar, ils sont rassemblés au camp de Thiaroye à quelques kilomètres de la capitale. Mais ils attendent de recevoir les arriérés de leur solde et de pouvoir échanger leurs marks... » et s'achève avec ces mots : « Le 1er décembre 1944 au camp de Thiaroye, les tirailleurs sénégalais qui réclamaient leurs soldes impayés durant leur détention en Allemagne furent massacrés ». Ce petit film d'animation d'une belle esthétique et d'une grande force visuelle est visionné des milliers de fois via Internet. Nous avons prévenu Rachid Bouchareb via la maison de production

de cette grave erreur historique mais nous n'avons vu aucune rectification pourtant indispensable pour enrayer cette rumeur qui offre un alibi à la France pour ne pas reconnaître l'ampleur de ses responsabilités dans ce drame.

En découvrant le spectacle de Rap « A nos morts » sur Thiaroye écrit et joué par Farba Mbaya, mis en scène par Yann Gilg avec les images du film l'ami ya bon en décor⁽²²⁾ (2009), nous constatons que la rumeur ne franchit pas tous les arts. Le texte déclamé est d'une grande sobriété et s'arrête à l'essentiel : la France ne veut pas payer la solde due.

Il est impératif désormais de stopper cette rumeur qui contribue à une construction de l'oubli par le mensonge dont sont toujours victimes ces combattants.

Septembre 2010

(*Auteur de *Prisonniers de guerre « indigènes » Visages oubliés de la France occupée* aux éditions la Découverte

- (1) Renseignements, Dakar, le 21 novembre 1944 (ANS, 21G153[108]).
- (2) Il sera remplacé par le général Magnan ce qui explique les possibles confusions.
- (3) Interview effectuée par Hervé de Willencourt, 1999.
- (4) Rapport du général Dagnan, Dakar, le 5 décembre 1944 (CAOM, DAM, 74).
- (5) Rapport du colonel Le Masie, chef d'état-major, Dakar, 5 déc. 1944 (CAOM, DAM, 74).
- (6) Rapport du général Dagnan, 5 déc. 1944 (CAOM, DAM, 74).
- (7) Certains pensent que le nombre de tués est beaucoup plus important, jusqu'à deux cents morts.
- (8) Documentaire Oubliés et trahis, réalisé par Violaine Dejoie-Robin, auteure Armelle Mabon, produit par Grenade productions, 2003
- (9) Rapport sur Thiaroye, l'inspecteur général Mérat, chef de mission, à M. le ministre des Colonies, Dakar, le 15 mars 1945 (CAOM, DAM, 3).
- (10) Rapport du lieutenant-colonel Siméoni, 12 déc. 1944 (CAOM, DAM, 74).
- (11) Rapport sur Thiaroye, l'inspecteur général Mérat, op. cit. (CAOM, DAM, 3).bid.
- (12) Mbaye GUEYE, « Le 1er décembre 1944 à Thiaroye où le massacre des tirailleurs sénégalais anciens prisonniers de guerre », Revue sénégalaise d'Histoire, n°1, 1995, p.10.
- (13) <http://afrique.arte.tv/blog/?p=1222>
- (14) Yves BENOT, Massacres coloniaux 1944-1950 : La IVe République et la mise au pas des colonies françaises, La Découverte, Paris, 1994.
- (15) <http://dameforever.blogs.nouvelobs.com/archive/2009/12/01/premier-decembre-1944-au-camp-de-thiaroye-a-l-origine-du-mas.html01.12.2009>
- (16) <http://dday-overlord.forumactif.com/forces-francaises-libres-f20/le-massacre-de-thiaroye-t5452.htm>. Voir également <http://www.voltairenet.org/article15662.html> ; <http://www.galgui.info/senegal/premier-decembre-1944-au-camp-de-thiaroye-a-l-origine-du-massacre-des-tirailleurs-s-n-galais.html>
- (17) Myron J. ECHENBERG, « Tragedy at Thiaroye : the senegalese soldiers' uprising of 1944 », African labor History, 26 n°4, 1978, p. 109-128.
- (18) <http://www.lesmanantsduroi.com/articles/article5143.php>, source Historia, novembre 2006.
- (19) Ange-Dominique Bouzet, Libération du 1er décembre 2004.
- (20) Brigitte REINWALD, Reisen durch den Krieg, op. cit. ; Julien FARGETTAS, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Thiaroye Vingtième siècle. Revue d'histoire, n° 92, oct.-déc. 2006, p. 117-130 ; Eugène-Jean DUVAL, L'Épopée des tirailleurs sénégalais, L'Harmattan, Paris, 2005 ; Bakari KAMIAN, Des tranchées de Verdun à l'église Saint-Bernard, op. cit., p. 322 ; Armelle MABON, « La tragédie de Thiaroye, symbole du déni d'égalité », Hommes & Migrations, n° 1235, janvier-février 2002, p. 86-97.
- (21) <http://www.tadrart.com/tessalit/lamiyabon/>
- (22) <http://www.citizen-nantes.com/article-36940999.html>

En bref

Septembre:

France : Bilan de la « chasse aux Roms » Un millier d'entre eux renvoyés depuis un mois.

Irak : Fin des missions de combats des forces étatsuniennes

Asie centrale : Tensions dans le Haut Karabakh entre Azerbaïdjanais et Arméniens

Washington : Sommet israélo-palestinien sous l'égide du président Obama

Israël : Invitation pour que Tel Aviv ratifie le traité de non-prolifération de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)

France : Manifestation pour défendre les valeurs de la république

Examen au Sénat du projet de loi LOPPSI 2

Validation par le Sénat de la loi sur la sécurité intérieure

ONU : Le Haut Commissaire pour les Droits de l'Homme juge préoccupante la politique française à l'égard des Roms

Turquie : Les amendements à la Constitution rédigés par les militaires en 1982 approuvés par 57% des voix

Iran : Condamnation à six ans de prison pour la journaliste Shiva

Cachemire indien : Affrontements entre armée indienne et séparatistes

Afghanistan : Faible participation aux élections législatives

Suède : Entrée au Parlement (pour la première fois depuis 1930) d'une formation fasciste

Sahel : Prise d'otages européens revendiquée par l'AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique)

France : Instrumentalisation de la menace islamiste

Venezuela : Victoire des partisans de Chavez aux législatives

Territoires occupés : Fin du moratoire et reprise de la colonisation. Enième torpillage d'une tentative de solution

ONU : Rapport accablant pour Israël suite aux assassinats (qualifiés d'exécutions extra-judiciaires) des six humanitaires turcs lors de l'assaut contre la flottille se dirigeant vers Gaza le 31 mai dernier

Afghanistan : Lancement par l'OTAN d'une offensive dans le sud parallèlement à des opérations de la CIA dans les bastions taliban dans les zones tribales pakistanaïses

Israël : Arraînement du catamaran « Irene » avec à son bord neuf pacifistes juifs d'Israël, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne et d'Allemagne

France : Début de l'examen par les députés du projet de loi sur l'immigration (rapporteur Thierry Mariani)

Octobre :

Dans le cadre de ce projet, adoption de la mesure de déchéance de la nationalité (75 pour, 57 contre)

RDC (République démocratique du Congo) : Rapport alarmant de l'ONU sur les atrocités

France : Soirée de solidarité avec le cirque Romanès

Publication par la Cimade du livre « Chroniques de répression » (Actes Sud)

Multiplication d'actes de haine et d'intolérance à Strasbourg et dans sa banlieue

Iran : Référendum sur la politique d'Ahmadinedjad réclamé par Moussavi

Pakistan : Engagement toujours plus fort des Etats-Unis, qui parallèlement tentent une médiation entre les représentants du mollah Omar et le gouvernement afghan

France : La Cité de l'Immigration investie par les sans-papiers pour que soit appliqués les critères obtenus après huit mois de grève

Dépôt de plainte contre l'existence d'un fichier ethnique illégal et non déclaré sur les Roms

Huitième journée mondiale contre la peine de mort

Procès contre Alima Boumédiène-Thierry pour son engagement dans la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions)

Territoires occupés : Intensification de la colonisation

France : Commémoration du massacre des Algériens du 17 octobre 1961

Grève à la Cour nationale du Droit d'asile pour surcharge de travail

Installation contestée de la Fondation de la mémoire de la guerre d'Algérie à laquelle aucun historien sérieux ne s'est associé

Odeur nauséabonde autour des propos racistes du parfumeur Guerlain sur France 2

Mise en examen d'un policier trois ans après la mort de deux adolescents à Villiers-Le Bel

Israël : Attaque gouvernementale contre les ONGs israéliennes opposées à la politique de Netanyahu en Palestine

Turquie : Ouverture du procès du maire de Diyarbakir et de 150 autres prévenus kurdes

Irak : Peine de mort pour Tarek Aziz, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Saddam Hussein

France : Lancement de la campagne « Un bateau français pour Gaza »

ONU : L'Assemblée générale exhorte les Etats-Unis à lever leur embargo sur Cuba

Sahara Occidental : Exode saharoui après les attaques marocaines

France : Le Pen invité au centre de formation des journalistes de Paris

Novembre

Irak : Massacres de chrétiens perpétrés par une branche d'Al Qaïda

France : Limitation de l'Aide médicale d'Etat

Annulation par le Conseil constitutionnel d'une loi qui autorise le juge des enfants à ordonner d'urgence le retour d'un mineur dans son pays

Sahara Occidental : Raid des forces marocaines contre un camp saharoui

France : Adoption par l'Assemblée de Corse d'une motion de solidarité avec les sans-papiers déclarant l'île « Terre sans expulsions »

Territoires occupés : Autorisation de Netanyahu pour la construction de 1300 logements à Jérusalem-Est

Myanmar : Libération de Aung Sang Suu Kyi

France : Projet de suppression du poste de Défenseure des Enfants

Haïti : Epidémie de choléra. La France ne tient pas ses promesses et restreint l'accès des Haïtiens en France

France : Enquête INSEE révélant que le taux d'emploi est de 20 points inférieur pour les Français dont les parents sont nés au Maghreb

OTAN : Ouverture à Lisbonne du Sommet de l'Alliance atlantique qui relance la course aux armements

Retour en France des deux Français enlevés quinze jours auparavant au Nigeria sur une plate-forme pétrolière par le Mend (Mouvement pour l'émancipation du delta du Niger) le principal groupe armé du sud du pays

Niger : L'AQMI demande à Paris de retirer ses troupes d'Afghanistan et de négocier avec Ben Laden la libération des cinq otages enlevés il y a deux mois au Niger - Exigence rejetée par Paris

FIN DE MANDAT

À la suite du départ du directeur de rédaction, le CA du MRAP nous a confié la responsabilité de la rédaction de *Différences*. Depuis janvier 2009, nous avons eu à cœur d'ouvrir la revue à des chercheurs (historiens, sociologues ...), à des journalistes, des écrivains ... Nous avons cherché également à faire appel à des intervenants étrangers.

Différences s'est voulu un espace de réflexion et d'information. Nous avons bien entendu conservé les pages « international » et « antiracisme » et le « dossier » thématique. De nouvelles rubriques ont vu le jour, « En bref », « Histoire » ... Et la pratique de l'entretien a été autant que possible privilégiée pour rendre la revue plus vivante. Néanmoins la densité éditoriale ayant été développée, les 24 pages se sont révélées un peu limitées, ce qui nous a valu quelques légitimes critiques. Le manque d'espace (papier) nous a conduits à proposer et à créer avec d'autres le site électronique *Différences La Revue*.

Au cours de ces deux ans, l'indépendance a été strictement garantie et respectée : il n'y a pas eu appropriation de *Différences* - pas plus que *Différences* n'a servi d'outil de promotion ou d'auto-promotion pour qui que ce soit.

Outre cette indépendance que nous avons su préserver, nous espérons avoir réussi à donner une certaine cohérence et une certaine qualité à la revue quitte à essayer des critiques de certains qui ont pu la qualifier d'« intellectuelle » comme pour mieux la disqualifier... alors même qu'elle ne se veut qu'un outil d'ouverture et de réflexion. Alors qu'un prochain CA du MRAP va être élu début janvier, c'est une nouvelle équipe qui devra donc assurer la rédaction de *Différences* sans éluder plus longtemps l'indispensable réflexion à laquelle nous avions invité sur la spécificité et la complémentarité des moyens d'expression et de diffusion du MRAP (site, revue, Lettre de l'adhérent, listes internes ...).

Pour nous, resteront les vrais moments de satisfaction et de plaisir que nous avons eus à faire partager ces huit numéros. Le mérite en revient principalement aux intervenants dont les articles ont fait la richesse de *Différences*, femmes et hommes dont les compétences, le dévouement et la qualité humaine ont été un encouragement permanent. Toutes et tous n'ont pas hésité à consacrer bénévolement un temps précieux à la revue du MRAP. Et c'est bien uniquement parce que nous les avions contactés pour le MRAP que leurs réponses ont toujours été d'une grande attention.

Puisse chacun, adhérent du MRAP et/ou lecteur de *Différences*, se persuader que le MRAP représente pour nombre de chercheurs, d'intellectuels, de militants une organisation toujours bien présente et respectée, un symbole, un mouvement doté d'une aura qui dépasse bien souvent sa dimension véritable, un outil indispensable qu'il nous faut préserver et faire vivre malgré les désaccords.

Que tous ceux qui ont permis à *Différences* de paraître et qui ont ainsi contribué au rayonnement du MRAP soient ici le plus chaleureusement remerciés.

Yves Marchi & Alexandrine Vocaturo
MRAP-Menton

Revoir et voir

THE VISITOR

Un film de Tom Mac Carthy
Durée : 1h40.
Sortie : 2008
Thème : immigration, solidarité.



Sortie Walter, la soixantaine désabusée, professeur d'économie à l'université du Connecticut vit seul, il mène une vie routinière et étriquée. Il doit participer à un colloque à New York où il possède un appartement. En arrivant, il constate que son appartement est occupé par un jeune couple de clandestins sans-papiers : Tarek, d'origine syrienne et sa copine, Zaïna, sénégalaise. Ils sont à la rue à la suite d'une malversation immobilière. Walter accepte de les héberger momentanément. La présence des deux jeunes gens va lui redonner goût à la vie. Mais Tarek est arrêté par la police et menacé d'expulsion...

Ce film émouvant qui tord le cou aux stéréotypes, aborde avec justesse et sobriété le thème de l'immigration, de l'acceptation de l'Autre dans sa différence. Le réalisateur, Tom Mac Carthy dit toujours : « Le monde serait meilleur si on prenait un café avec plus de gens ».

Colette Fournier

ILLEGAL

Un film d'Olivier Masset Despasse
Sortie : 13/10/2010
Durée : 1h35
Thème : centre de rétention, sans-papiers, immigration



Tania, jeune femme d'origine russe, sans-papiers, vit depuis 8 ans en Belgique dans la clandestinité. Elle élève seule son fils de 14 ans qui fréquente l'école; elle travaille dans une entreprise de nettoyage. Au cours d'un banal contrôle de police, elle est arrêtée, séparée de son fils et placée dans un centre de rétention. C'est dans ce centre de rétention que se situe la majeure partie du film. Cette Mère Courage va se battre, braver l'administration, la justice, et la police pour éviter l'expulsion et retrouver son fils. Elle ira même jusqu'à se brûler l'extrémité des doigts pour éviter qu'on identifie ses empreintes.

Nous sommes ici plongés dans la réalité sociale et politique qui se cache derrière les statistiques, les débats et les discours sur l'immigration : un quotidien fait d'humiliations, de violence et de peurs. Sans manichéisme ni pathos le film, bien plus que l'illustration d'une thèse, nous propose un beau portrait de mère, incarnation de la résistance face à un système déshumanisé.

On peut s'étonner du titre « Illégal » (au masculin) mais le réalisateur précise dans une interview que ce n'est pas Tania qui est illégale, mais que ce sont les centres de rétention, dans un pays censé respecter les droits de l'homme : là les sans-papiers sont enfermés comme des criminels alors qu'ils aspirent seulement à une vie meilleure.

Tourné avec la précision d'un documentaire, ce film d'une grande justesse, sans concession, peut être vu comme un témoignage poignant sur les traitements dégradants et inhumains infligés aux sans-papiers et un appel à la résistance face aux politiques d'immigration européennes.

Colette Fournier

Le choix du libraire

Le Point du Jour
58, rue Gay-Lussac - Paris 5^e

BUTTIN Maurice, Ben Barka, Hassan II, de Gaulle : ce que je sais d'eux, Karthala, coll. Hommes et sociétés, 2010, 504 p. 29 euro.

Jérusalem : main basse sur la ville, De l'autre côté n° 6, La Fabrique, 2010, 171 p. 13 euro.

HESSEL Stéphane, Indignez-vous !, Indigène, coll. Ceux qui marchent contre le vent, 2010, 28 p. 3 euro.

MBEMBE Achille, Sortir de la grande nuit : essai sur l'Afrique décolonisée, La Découverte, coll. Cahiers libres, 2010, 252 p. 17 euro

AMRANI Mehana, Le 8 mai 1945 en Algérie : le discours français sur les massacres de Sétif, Kherrata et Guelma, L'Harmattan, 2010, 284 p. 27 euro.

BENBASSA Esther (dir.), Israël-Palestine : les enjeux d'un conflit, CNRS éditions, 2010, 304 p. 22 euro.

AUGAGNEUR Victor, Erreurs et brutalités coloniales, suivi du Manuel élémentaire à l'usage des officiers et sous-officiers appelés à commander des indigènes coloniaux, Les Nuits rouges, 2010, 254 p. 13 euro

COROLLER Catherine (dir.), Vous êtes français ? Prouvez-le !, Denoël, coll. Impacts, 2010, 176 p. 13,50 euro

ENDERLIN Charles, Un enfant est mort : Netzarim, 30 septembre 2000, Don Quichotte, 2010, 201 p., ill. 18 euro.

FORUM RÉFUGIÉS, L'asile en France et en Europe : état des lieux 2010, La Dispute, 2010, 386 p. 15 euro.

RIVERA Annamaria, Les dérives de l'universalisme : ethnocentrisme et islamophobie en France et en Italie, trad. de l'italien Michaël Gasperoni, rev. Laurent Lévy, La Découverte, 2010, 212 p. 20 euro.

Blog :

Retrouvez les critiques et les présentations détaillées des livres sur le supplément électronique de Différences en tapant : www.differences-larevue.org

Vérité de soldat

Docufiction théâtrale de la compagnie BlonBa (Mali).

Le texte de « Vérité de soldat » est inspiré de l'étonnant récit du capitaine Soungalo Samaké, l'homme qui a arrêté Modibo Keita, premier président du Mali. Soungalo Samaké fut un important acteur de la répression politique exercée par la dictature militaire qui dirigea le Mali de 1968 à 1991. Son récit plein de bruit et de fureur a été recueilli et publié par Amadou

Traoré, militant de l'indépendance que Soungalo tortura de ses mains. Cette étrange relation et surtout les questions que se posent les deux hommes sont au cœur de la pièce. Aveux, confessions ou regrets ? Les terribles confidences du soldat croisent les interrogations de l'Afrique contemporaine, au moment où le Mali et de nombreux autres pays célèbrent leurs 50 ans d'indépendance.

Elles aident à comprendre l'apparition de régimes qu'on pourrait prendre pour des malédictions et qui

pourtant sont le fruit de l'histoire. Un spectacle de la Cie malienne BlonBa. Mise en scène de Patrick Le Mauff, avec Adama Bagayoko, Maïmouna Doumbia et Michel Sangaré. Texte de Jean-Louis Sagot-Duvauroux inspiré du récit Ma vie de soldat, de Soungalo Samaké (éditions La Ruche à livres, Bamako).

Photo : Le capitaine Soungalo Samaké avec Amadou Traoré, son éditeur et ancienne victime. Pour tout renseignement, s'adresser au MRAP, Tel 01 53 38 99 99

